

Parcours professionnels 4

- Recrutements internes et promotion
dans la fonction publique de l'État 4.1
- Recrutements déconcentrés internes
dans la fonction publique de l'État 4.2
- Recrutements internes
et examens professionnels
dans la fonction publique territoriale 4.3
- Recrutement interne des attachés 4.4
- Recrutement interne des administrateurs 4.5
- Mobilité des agents de la fonction publique 4.6
 - Mobilité catégorielle 4.7
 - Positions statutaires 4.8

Présentation

A - Voies d'accès internes dans la fonction publique de l'État

- **Les concours internes** sont ouverts aux fonctionnaires et aux agents publics en activité ayant accompli une certaine durée de service dans les conditions prévues par les statuts particuliers.

- **Les examens professionnels** permettent aux fonctionnaires, dans les conditions prévues par les statuts particuliers, l'accès à un grade supérieur à celui du corps auquel ils appartiennent ou l'accès à un corps supérieur.

- **Les plans de titularisation** ont été ouverts en dérogation au statut général des fonctionnaires et de manière temporaire, par une loi, aux agents contractuels remplissant certaines conditions de diplôme ou d'ancienneté. La loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001, dite « loi Sapin », relative à la résorption de l'emploi précaire prévoyait trois modalités : des recrutements sans concours pour l'accès aux corps classés en échelle 2 de rémunération, l'ouverture de concours réservés et d'examens professionnels pendant une durée maximum de cinq ans. L'actuel plan de titularisation est couvert par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 dite « loi Sauvadet ».

Pour chacune des administrations ont été recensés les concours du ministère et ceux des établissements publics sous sa tutelle :

- **Agriculture et Pêche** : Office national des forêts (ONF).
- **Défense** : Anciens combattants, Institut national des invalides (INI), Office national des anciens combattants et victimes de guerre (Onac).
- **Ministère de l'Intérieur** : Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra).
- **Ministères économiques et financiers** : Caisse des dépôts et consignations (CDC).
- **Ministères sociaux** : Instituts nationaux des jeunes sourds (INJS), Instituts nationaux des jeunes aveugles (Inja).
- **Écologie, Développement durable, Transports et Logement** : Institut géographique national (IGN), Météo-France
- **Établissements publics scientifiques et techniques** : Institut national de la recherche agronomique (Inra), Institut national de la recherche en informatique et en automatique

(Inria), Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Institut de recherche pour le développement (IRD), Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), Institut national d'études démographiques (Ined), Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (Ifsttar), Institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (Irstea).

B - Voies d'accès à la fonction publique territoriale

Le statut général des fonctionnaires territoriaux est régi par la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires (dite loi Le Pors) et la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. En matière de concours, la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale confie aux centres de gestion l'organisation de la quasi-totalité des concours territoriaux et au CNFPT celle des concours des administrateurs, conservateurs du patrimoine, conservateurs de bibliothèque et des ingénieurs en chef (concours de catégorie A+). La Ville de Paris organise ses propres concours.

L'enquête annuelle Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État est étendue depuis 2011 à la fonction publique territoriale. Les informations sont transmises par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) pour les concours de catégorie A+ dont il est l'organisateur depuis 2010 (administrateurs, conservateurs du patrimoine, conservateurs de bibliothèques et ingénieurs en chef) et par la Fédération nationale des centres de gestion (FNCDG) pour tous les autres concours (données centralisées par l'Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion). Les fiches thématiques qui suivent présentent également les résultats pour 2014 des concours de la Ville de Paris et du Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP) qui organisent leurs propres concours.

C - Voies d'accès à la fonction publique hospitalière

Les données sur les concours internes de l'encadrement dans la fonction publique hospitalière sont transmises par le Centre national de gestion.

Le concours interne d'attaché d'administration hospitalière, organisé au niveau national par le Centre

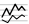
4 Présentation

national de gestion de la fonction publique hospitalière, est ouvert par arrêté du ministre chargé de la santé aux fonctionnaires et aux agents des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi du 9 janvier 1986 susvisée, de l'État, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à caractère administratif, aux militaires et magistrats ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale et aux candidats mentionnés au deuxième alinéa du 2° de l'article 29 de la loi du 9 janvier 1986 susvisée. Les candidats doivent justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours de trois ans au moins de services publics effectifs. Les périodes de formation ou de stage dans une école ou un établissement ouvrant accès à un corps de la fonction publique ne sont pas prises en compte pour la détermination de cette durée.

Les concours internes de directeur d'hôpitaux publics et de directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux* sont ouverts aux fonctionnaires et agents de l'État, aux militaires et magistrats, aux fonctionnaires et agents des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à caractère administratif, aux

fonctionnaires et agents des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi du 9 janvier 1986 susvisée, aux candidats répondant aux conditions fixées au deuxième alinéa du 2° de l'article 29 de la même loi qui, à la date de clôture des inscriptions, sont en position d'activité, de détachement ou de congé parental ainsi qu'aux candidats en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier, à la date de clôture des inscriptions, de quatre ans au moins de service public. Pour la détermination de cette durée, ne sont pas prises en considération les périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un corps ou cadre d'emplois de la fonction publique.

Disponibilité des données

L'ensemble des figures présentées dans les fiches thématiques sont reproduites au format Excel sur le site internet : <http://www.fonction-publique.gouv.fr>, rubrique Études & Statistiques/Rapports annuels, ainsi que, pour les figures marquées du signe  dans la rubrique Séries longues, pour disposer de résultats avec la plus grande profondeur historique possible.

* Le corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux est issu de la fusion du corps des directeurs d'établissements sanitaires et sociaux avec celui des directeurs des établissements sociaux et médico-sociaux.

4.1 Recrutements internes et promotion dans la fonction publique de l'État

 **Figure 4.1-1 : Concours internes dans la fonction publique de l'État : nombre de candidats admis sur liste principale et effectivement recrutés**

	2004	2005	2014	2015	2015/2014 (%)	2015/2005 (en % par an)
Postes offerts	16 391	16 026	9 332	9 923	6,3	-5,5
Admis	15 014	13 640	8 917	9 486	6,4	-5,1
dont femmes	9 427	8 236	5 086	5 511	8,4	-6,0
Part des femmes (en %)	62,8	60,4	57,0	58,1	-	-
Recrutés	15 596	13 980	8 769	9 675	10,3	-5,6
dont femmes	9 740	8 454	4 958	5 602	13,0	-6,5
Part des femmes (en %)	62,5	60,5	56,5	57,9	-	-

Source : Enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

 **Figure 4.1-2 : Examens professionnels dans la fonction publique de l'État : nombre de candidats admis sur liste principale et effectivement recrutés en 2015**

	2004	2005	2014	2015	2015/2014 (%)	2015/2005 (en % par an)
Postes offerts	3 746	4 387	5 721	4 777	-16,5	0,9
Admis	3 225	3 671	5 654	4 608	-18,5	2,3
dont femmes	1 480	1 843	3 458	2 833	-18,1	4,4
Part des femmes (en %)	45,9	50,2	61,2	61,5	-	-
Recrutés	3 041	3 572	5 570	4 709	-15,5	2,8
dont femmes	1 438	1 810	3 367	2 883	-14,4	4,8
Part des femmes (en %)	47,3	50,7	60,4	61,2	-	-

Source : Enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Figure 4.1-3 : Titularisation avec et sans concours dans le cadre de la loi de résorption de l'emploi précaire n° 2001-2 du 3 janvier 2001 (dite loi Sapin) dans la fonction publique de l'État : nombre de candidats admis sur liste principale et effectivement recrutés de 2001 à 2006


Année	Postes offerts	Admis	Recrutés	Sélectivité
2001	2 990	5 603	5 373	3,1
2002	12 302	12 404	12 652	1,8
2003	6 974	7 081	7 538	2,3
2004	5 392	4 781	4 996	3,2
2005	2 476	2 458	2 469	3,0
2006	56	121	120	4,6
Bilan 2001 à 2006	30 190	32 448	33 148	

Source : Enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Définition : Titularisation : plan de résorption de l'emploi précaire loi 2001-2 du 3 janvier 2001, mis en œuvre pour une durée déterminée, à partir de janvier 2001 et qui a pris fin en janvier 2006.

Définition : Sélectivité : présents/admis.

4 4.1 Recrutements internes et promotion dans la fonction publique de l'État

 **Figure 4.1-3 bis : Titularisation dans le cadre de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 (dite loi Sauvadet) relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique⁽¹⁾**

Année	Postes offerts	Admis	Recrutés	Sélectivité
2013 (résultats partiels)	6 143	5 333	5 284	2,3
2013 (résultats estimés)	7 934	7 124	7 075	-
2014 (résultats partiels)	7 931	4 470	4 626	2,2
2014 (résultats estimés)	9 497	6 036	6 192	-
2015 (résultats partiels)	5 712	2 615	2 604	1,8
2015 (résultats estimés)	6 012	2 704	2 693	-

Source : Enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

(1) Certains ministères n'ont pas pu fournir tous les résultats de concours en 2013 (ministère de l'Éducation nationale et ministères économiques et financiers), en 2014 (ministères de l'Éducation nationale et Écologie) et en 2015 (le ministère de l'Éducation nationale). Les résultats globaux estimés prennent en compte le nombre de postes offerts aux concours pour lesquels les résultats n'ont pas été obtenus, en faisant l'hypothèse qu'ils ont été pourvus en nombre équivalent.

4.1 Recrutements internes et promotion dans la fonction publique de l'État

Figure 4.1-4 : Recrutements internes, examens professionnels et concours réservés (loi dite Sauvadet) dans la fonction publique de l'État en 2015

	Résultats globaux estimés				Résultats partiels												Part des recrutements (en %)	
	Postes estimés ⁽¹⁾	Recrutés estimés ⁽¹⁾	Part des recrutements résultats estimés (en %) ⁽¹⁾	Postes	Présents			Admissibles			Admis			Recrutés				Sélectivité
					H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total		
Concours internes, examens professionnels et concours réservés																		
Concours internes	5 219	4 946		5 219	22 991	32 545	55 536	5 600	8 670	14 270	1 934	2 985	4 919	1 939	3 007	4 946		
	3 837	3 774		3 837	12 088	20 917	33 005	4 061	5 224	9 285	1 781	1 934	3 715	1 805	1 969	3 774		
	1 080	1 043		867	3 552	6 573	10 125	1 050	1 803	2 853	260	592	852	329	626	955		
Total concours internes	10 136	10 563	58,8	9 923	38 631	60 035	98 666	10 711	15 697	26 408	3 975	5 511	9 486	4 073	5 602	9 675	10,4	
Examens professionnels	559	558		559	3 969	4 582	8 551	347	503	850	210	333	543	219	339	558		
changement de corps	351	365		351	1 597	2 633	4 230	278	487	765	150	181	331	166	199	365		
	11	11		11	1	18	19	0	0	0	0	11	11	0	11	11		
Total	921	934	5,2	921	5 567	7 233	12 800	625	990	1 615	360	525	885	385	549	934	14,5	
Examens professionnels	691	690		691	2 095	1 999	4 094	228	142	370	276	379	655	286	404	690		
changement de grade	2 779	2 985		2 779	6 906	10 438	17 344	2 377	3 753	6 130	1 106	1 862	2 968	1 122	1 863	2 985		
	173	100		173	75	229	304	24	21	45	33	67	100	33	67	100		
Total	3 643	3 775	21,0	3 643	9 076	12 666	21 742	2 629	3 916	6 545	1 415	2 308	3 723	1 441	2 334	3 775	5,8	
Total examens professionnels	4 564	4 709	26,2	4 564	14 643	19 899	34 542	3 254	4 906	8 160	1 775	2 833	4 608	1 826	2 883	4 709	27,7	
Concours réservés ⁽²⁾	4 618	2 125		4 618	1 642	2 279	3 921	1 384	1 958	3 342	891	1 242	2 133	890	1 235	2 125		
	866	363		866	149	396	545	21	24	45	117	249	366	116	247	363		
	528	205		528	80	150	230	18	11	29	20	96	116	20	96	116		
Total concours réservés⁽²⁾	6 012	2 693	15,0	5 712	1 871	2 825	4 696	1 423	1 993	3 416	1 028	1 587	2 615	1 026	1 578	2 604	1,8	
Total concours internes, examens professionnels et concours réservés	20 712	17 965	100,0	20 199	55 145	82 759	137 904	15 388	22 596	37 984	6 778	9 931	16 709	6 925	10 063	16 988	8,3	

Source : Enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

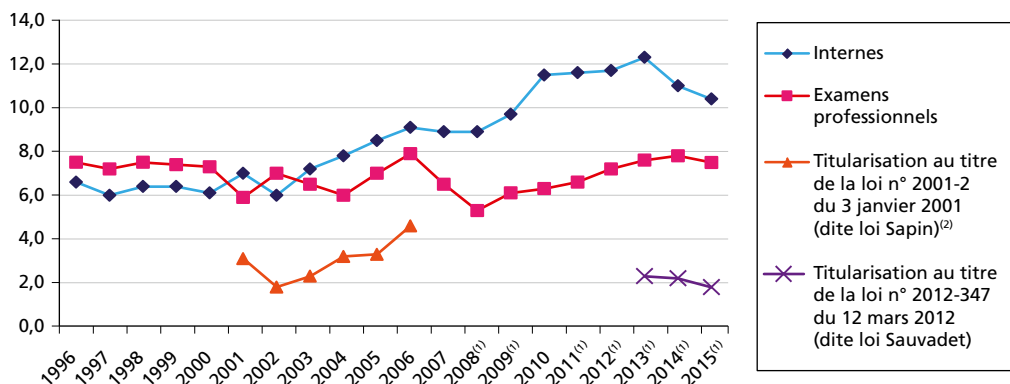
Définition : Sélectivité : présents/admis.

(1) Certains ministères n'ont pas pu fournir tous les résultats de concours réservés en 2015 (Éducation nationale). Les résultats globaux estimés prennent en compte le nombre de postes offerts aux concours pour lesquels les résultats n'ont pas été obtenus, en faisant l'hypothèse qu'ils ont été pourvus en nombre équivalent.

(2) Loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 (dite loi Sauvadet).

4 4.1 Recrutements internes et promotion dans la fonction publique de l'État

Figure 4.1-5 : Sélectivité des concours internes, examens professionnels et titularisations dans la fonction publique de l'État de 1996 à 2015



Source : Enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Définition : Sélectivité : présents/admis.

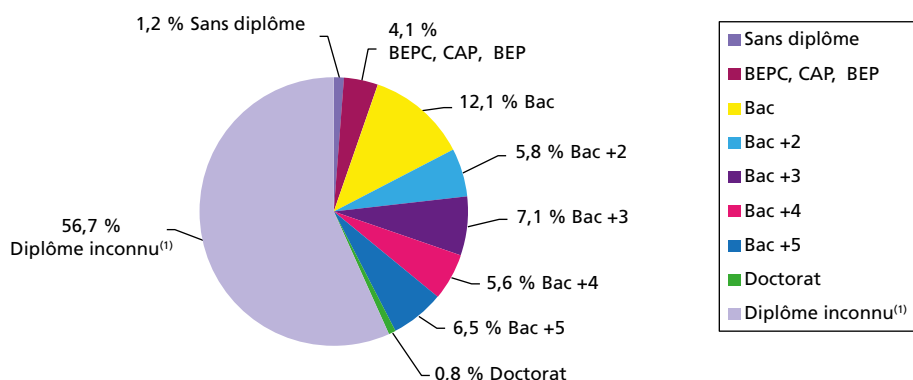
(1) Champ partiel : 544 concours pour lesquels les ministères ont répondu sur 562 organisés en 2008 ; 500 concours sur 507 organisés en 2009 ; 534 concours sur 540 organisés en 2011 ; 489 concours pour 491 organisés en 2012 ; 565 concours sur 570 organisés en 2013 ; 701 concours sur 708 organisés en 2014 et 445 concours sur 448 organisés en 2015.

(2) Le plan de titularisation au titre de la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 (résorption de l'emploi précaire, dite loi Sapin) a pris fin en janvier 2006. Un nouveau plan de titularisation a été mis en place par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, dite loi Sauvadet.

4.1 Recrutements internes et promotion dans la fonction publique de l'État

Figure 4.1-6 : Niveau de diplôme des candidats recrutés par voie interne dans la fonction publique de l'État y compris Éducation nationale en 2015

[en %]

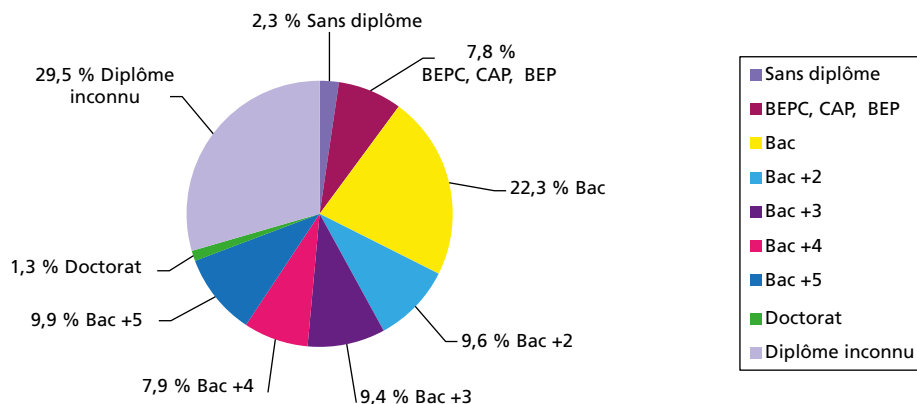


Source : Enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

(1) 64,3 % pour la catégorie A, 47,1 % pour la catégorie B et 64,7 % pour la catégorie C.

Figure 4.1-7 : Niveau de diplôme des candidats recrutés par voie interne dans la fonction publique de l'État hors Éducation nationale en 2015

[en %]



Source : Enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

4 4.1 Recrutements internes et promotion dans la fonction publique de l'État

Figure 4.1-8 : Nombre de candidats effectivement recrutés par voie interne dans la fonction publique de l'État par catégorie et par sexe selon le type de sélection en 2015

	Catégorie A		Catégorie B	Catégorie C	Ensemble	
	Total	dont enseignement ⁽¹⁾	Total	Total	Total général	dont enseignement ⁽¹⁾
Postes offerts (résultats estimés)⁽²⁾	11 087	5 637	7 833	1 792	20 712	5 637
Postes offerts (résultats partiels)⁽²⁾	11 087	5 637	7 833	1 279	20 199	5 637
Total recrutés (résultats estimés)⁽²⁾	8 319	3 843	7 487	2 159	17 965	3 843
Total recrutés (résultats partiels)⁽²⁾	8 319	3 843	7 487	1 866	17 672	3 843
Hommes	3 334	1 522	3 209	432	6 975	1 522
Femmes	4 985	2 321	4 278	1 434	10 697	2 321
Sélectivité	8,7	6,0	7,5	9,9	8,3	6,0
Dont concours interne						
Postes offerts (résultats estimés)⁽²⁾	5 219	2 647	3 837	1 080	10 136	2 647
Postes offerts (résultats partiels)⁽²⁾	5 219	2 647	3 837	867	9 923	2 647
Total recrutés (résultats estimés)⁽²⁾	4 946	2 483	3 774	1 843	10 563	2 483
Total recrutés (résultats partiels)⁽²⁾	4 946	2 483	3 774	1 639	10 359	2 483
Hommes	1 939	911	1 805	379	4 123	911
Femmes	3 007	1 572	1 969	1 260	6 236	1 572
Sélectivité	11,3	8,3	8,9	11,9	10,4	8,3
Dont concours réservés						
Postes offerts (résultats estimés)⁽²⁾	4 618	2 990	866	528	6 012	2 990
Postes offerts (résultats partiels)⁽²⁾	4 618	2 990	866	228	5 712	2 990
Total recrutés (résultats estimés)⁽²⁾	2 125	1 360	363	205	2 693	1 360
Total recrutés (résultats partiels)⁽²⁾	2 125	1 360	363	116	2 604	1 360
Hommes	890	611	116	20	1 026	611
Femmes	1 235	749	247	96	1 578	749
Sélectivité	1,8	1,9	1,5	2,0	1,8	1,9
Dont examen professionnel						
Postes offerts	1 250	0	3 130	184	4 564	0
Total recrutés	1 248	0	3 350	111	4 709	0
Hommes	505	0	1 288	33	1 826	0
Femmes	743	0	2 062	78	2 883	0
Sélectivité	10,6	0,0	6,5	2,9	7,5	0,0
Examen professionnel (avec changement de corps) - loi 84-16 art. 26						
Postes offerts	559	0	351	11	921	0
Total recrutés	558	0	365	11	934	0
Hommes	219	0	166	0	385	0
Femmes	339	0	199	11	549	0
Sélectivité	15,7	0,0	12,8	1,7	14,5	0,0
Examen professionnel (avec changement de grade) - loi 84-16 art. 58						
Postes offerts	691	0	2 779	173	3 643	0
Total recrutés	690	0	2 985	100	3 775	0
Hommes	286	0	1 122	33	1 441	0
Femmes	404	0	1 863	67	2 334	0
Sélectivité	5,9	0,0	5,8	3,0	5,8	0,0

Source : Enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Définition : Sélectivité : présents/admis.

(1) Postes d'enseignants.

(2) Certains ministères n'ont pas pu fournir tous les résultats de concours réservés en 2015 (Éducation nationale). Les résultats globaux estimés prennent en compte le nombre de postes offerts aux concours pour lesquels les résultats n'ont pas été obtenus, en faisant l'hypothèse qu'ils ont été pourvus en nombre équivalent.

4.1 Recrutements internes et promotion dans la fonction publique de l'État

Figure 4.1-9 : Ensemble des recrutements et sélections internes dans la fonction publique de l'État dont le nombre de candidats admis sur liste principale est supérieur à 200 en 2015

Postes offerts	Inscrits		Présents		Admissibles		Admis		Recrutés		Sélectivité			
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F		total		
Catégorie A														
Professeur du second degré	2 140	4 432	8 128	12 560	2 030	4 349	6 379	796	1 881	2 677	409	963	1 372	4,6
Professeur de lycée professionnel	1 467	2 379	3 343	5 722	1 090	1 642	2 732	775	1 009	1 784	381	460	841	3,2
Professeur agrégé	925	7 990	9 744	17 734	5 004	6 378	11 382	870	1 145	2 015	399	526	925	12,3
Attaché principal d'administration	444	768	1 179	1 947	636	994	1 630	nd	nd	nd	173	271	444	3,7
Personnel de direction de 2 ^{ème} classe	560	1 695	2 054	3 749	1 573	1 913	3 486	473	653	1 126	245	315	560	6,2
Inspecteur des finances publiques	334	4 280	4 972	9 252	3 560	4 140	7 700	263	394	657	135	199	334	23,1
Attaché d'administration	787	1 697	5 923	7 620	1 142	3 921	5 063	181	611	792	115	319	434	11,7
Ingénieur d'études, 2 ^{ème} classe	528	2 066	3 025	5 091	2 056	3 019	5 075	738	1 189	1 927	159	235	394	12,9
Assistant ingénieur	448	2 451	4 455	6 906	2 425	4 450	6 875	882	1 505	2 387	134	212	346	19,9
Attaché, élève d'Institut régional d'administration (IRA)	258	1 365	2 576	3 941	876	1 680	2 556	161	445	606	70	188	258	9,9
Professeur des écoles	379	528	1 820	2 348	182	600	782	91	332	423	61	203	264	3,0
Inspecteur du travail	216	398	680	1 078	334	579	913	10	12	22	83	133	216	4,2
Professeur d'éducation physique et sportive (Capeps)	235	1 191	4 21	1 612	672	237	909	241	86	327	159	42	201	4,5
Catégorie B														
Secrétaire administratif classe normale	550	1 988	14 356	16 344	1 330	9 901	11 231	202	1 519	1 721	72	475	547	20,5
Contrôleur 2 ^{ème} classe	818	3 674	4 764	8 438	2 948	3 914	6 862	735	1 093	1 828	283	526	809	8,5
Secrétaire administratif classe supérieure	284	572	2 497	3 069	472	2 183	2 655	14	120	134	46	238	284	9,3
Contrôleur 1 ^{ère} classe	217	839	717	1 556	738	620	1 358	nd	nd	nd	130	87	217	6,3
Technicien recherche et formation classe normale	562	841	2 662	3 503	826	2 634	3 460	270	764	1 034	150	313	463	7,5
Technicien recherche et formation classe supérieure	285	377	498	875	308	373	681	3	5	8	126	159	285	2,4
Catégorie C														
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	640	748	6 120	6 868	450	4 327	4 777	79	1 011	1 090	42	463	505	9,5
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	263	353	1 269	1 622	345	1 260	1 605	164	455	619	76	145	221	7,3

Source : Enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAPP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Définition : Recrutements et sélections internes : concours internes, examens professionnels et concours réservés (loi Sauvadet).

Définition : Sélectivité : présents/admis.

4 4.2 Recrutements déconcentrés internes dans la fonction publique de l'État

Figure 4.2-1 : Recrutements déconcentrés⁽¹⁾ par voie interne⁽³⁾ dans la fonction publique de l'État en 2015

	Postes offerts	Présents			Admis			Recrutés			Sélectivité
		H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	
Concours internes dont :	3 110	9 704	24 454	34 158	1 228	1 722	2 950	1 279	2 370	3 649	11,6
Éducation nationale	1 969	7 004	22 711	29 715	437	1 381	1 818	488	2 029	2 517	16,3
Ministère de la Santé	7	51	47	98	3	4	7	3	4	7	14,0
Ministère de l'Intérieur	1 134	2 649	1 696	4 345	788	337	1 125	788	337	1 125	3,9
Examens professionnels dont :	813	797	2 287	3 084	250	559	809	250	559	809	3,8
Éducation nationale	813	797	2 287	3 084	250	559	809	250	559	809	3,8
Concours réservés dont :	1 189	381	595	976	237	368	605	235	360	595	1,6
Éducation nationale	1 134	320	579	899	230	356	586	228	348	576	1,5
Ministère de l'Intérieur	50	7	12	19	6	11	17	6	11	17	1,1
Ministères des Finances	1	54	1	55	1	0	1	1	0	1	55,0
Ministère de la Justice	4	0	3	3	0	1	1	0	1	1	3,0
Total déconcentrés résultats partiels⁽²⁾⁽³⁾	5 112	10 882	27 336	38 218	1 715	2 649	4 364	1 764	3 289	5 053	8,8
Total recrutements internes (résultats partiels)⁽²⁾⁽³⁾	20 199	55 145	82 759	137 904	6 778	9 931	16 709	6 975	10 697	17 672	8,3
Part des recrutements par voie déconcentrée (en %)	25,3	19,7	33,0	27,7	25,3	26,7	26,1	25,3	30,7	28,6	1,1
Total déconcentrés résultats globaux estimés⁽²⁾	5 475	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	5 346	nd
Total recrutements internes (résultats globaux estimés)⁽²⁾⁽³⁾	20 712	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	17 965	nd
Part des recrutements par voie déconcentrée (résultats globaux estimés) (en %)	26,4	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	29,8	nd

Source : Enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Définition : Sélectivité : présents/admis.

(1) Concours déconcentrés (organisés au niveau local : académie, région, département...) et concours nationaux à affectation locale (organisés au niveau national pour affectation dans les services déconcentrés de l'État).

(2) Les ministères de l'Éducation nationale et de l'Écologie n'ont pas pu fournir tous les résultats des concours déconcentrés internes. Les résultats manquants représentent 513 postes aux concours internes et réservés. Les résultats globaux estimés prennent en compte le nombre de postes offerts aux concours pour lesquels les résultats n'ont pas été obtenus, en faisant l'hypothèse qu'ils ont été pourvus en nombre équivalent.

(3) Ensemble des recrutements internes, examens professionnels et concours réservés (loi Sauvadet).

nd : données non disponibles, non communiquées ou manquantes.

4.2 Recrutements déconcentrés internes dans la fonction publique de l'État

Figure 4.2-2 : Nombre de recrutés par voie de concours déconcentrée⁽¹⁾ internes⁽²⁾ par catégorie hiérarchique et type de sélection en 2015

	Catégorie A			Catégorie B			Catégorie C			Total
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	
Concours interne	247	381	628	918	918	1 836	114	1 071	1 185	3 649
Examen professionnel	-	-	-	250	559	809	-	-	-	809
Concours réservé	171	185	356	57	164	221	7	11	18	595
Total déconcentrés résultats partiels⁽³⁾	418	566	984	1 225	1 641	2 866	121	1 082	1 203	5 053
Total recrutements internes⁽²⁾ (résultats partiels)⁽³⁾	3 334	4 985	8 319	3 209	4 278	7 487	432	1 434	1 866	17 672
Part des recrutements par voie déconcentrée (résultats partiels) (en %)	12,5	11,4	11,8	38,2	38,4	38,3	28,0	75,5	64,5	28,6
Total déconcentrés résultats globaux estimés⁽³⁾	418	566	984	1 225	1 641	2 866	nd	nd	1 496	5 346
Total recrutements internes⁽²⁾ (résultats globaux estimés)⁽³⁾	3 334	4 985	8 319	3 209	4 278	7 487	nd	nd	2 159	17 965
Part des recrutements par voie déconcentrée (résultats globaux estimés) (en %)	12,5	11,4	11,8	38,2	38,4	38,3	nd	nd	69,3	29,8

Source : Enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Définition : Sélectivité : présents/admis.

(1) Concours déconcentrés (organisés au niveau local : académie, région, département...) et concours nationaux à affectation locale (organisés au niveau national pour affectation dans les services déconcentrés de l'État).

(2) Ensemble des recrutements internes, examens professionnels et concours réservés (loi Sauvadet).

(3) Les ministères de l'Éducation nationale et de l'Écologie n'ont pas pu fournir tous les résultats des concours déconcentrés internes. Ces recrutements représentent 513 postes ouverts en catégorie C aux concours interne et réservés. Les résultats globaux estimés prennent en compte le nombre de postes offerts aux concours pour lesquels les résultats n'ont pas été obtenus, en faisant l'hypothèse qu'ils ont été pourvus en nombre équivalent.

nd : données non disponibles, non communiquées ou manquantes.

4.3 Recrutements internes et examens professionnels dans la fonction publique territoriale


Figure 4.3-1 Recrutement par voie interne dans la fonction publique territoriale en 2015

	Catégorie	Postes offerts	Présents	Admis
Fonction publique territoriale hors Ville de Paris		6 599⁽¹⁾	81 953⁽²⁾	21 494
Concours interne	A+	48	466	48
	A	372	1 312	193
	B	3 177	34 522	3 493
	C	2 966	13 817	3 081
Examen professionnel	A+	36	nd	36
	A	nd	5 288	1 677
	B	nd	6 354	2 417
	C	nd	20 194	10 549
Ville de Paris et Centre d'action sociale (CASVP)		586	2 320	469
Concours interne (Ville de Paris)	A	2	27	1
	B	108	1 340	110
	C	64	418	62
Concours interne (CASVP)	A	2	1	1
	B	4	53	4
	C	3	11	0
Examen professionnel (Ville de Paris)	A	42	151	42
	B	207	241	178
Examen professionnel (CASVP)	B	30	37	27
	C	124	41	44

Sources : Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion ; Bureau du recrutement et des concours de la Ville de Paris ; Centre d'action sociale de la Ville de Paris ; Centre national de la fonction publique territoriale.

nd : données non disponibles, non communiquées ou manquantes.

(1) Hors examens professionnels de la FPT de catégorie A, B et C.

(2) Hors examens professionnels de la FPT de catégorie A+.

4.3 Recrutements internes et examens professionnels dans la fonction publique territoriale

Figure 4.3-2 : Recrutement par concours interne dans la fonction publique territoriale⁽¹⁾ et par cadre d'emploi en 2015

	Postes offerts	Inscrits ⁽²⁾			Présents ⁽²⁾			Admissibles			Admis			Part des femmes (en %)
		H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	
Catégorie A+														
Administrateur territorial	27	150	192	342	79	94	173	19	38	57	10	14	24	58,3
Conservateur des bibliothèques	6	46	74	120	34	56	90	5	9	14	3	5	8	62,5
Conservateur du patrimoine	3	22	34	56	17	25	42	4	8	12	2	2	4	50,0
Ingénieur en chef	12	124	98	222	90	71	161	8	15	23	6	6	12	50,0
Total catégorie A+	48	342	398	740	220	246	466	36	70	106	21	27	48	56,3
Catégorie A														
Conseiller des activités physiques et sportives	49	577	165	742	449	118	567	93	34	127	46	15	61	24,6
Ingénieur	314	829	269	1 098	573	164	737	134	39	173	96	33	129	25,6
Directeur d'établissements territoriaux d'enseignement artistique de 1 ^{ère} catégorie	2	3	1	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-
Directeur d'établissements territoriaux d'enseignement artistique de 2 ^{ème} catégorie	7	10	5	15	6	2	8	5	2	7	2	1	3	33,3
Total catégorie A	372	1 419	440	1 859	1 028	284	1 312	232	75	307	144	49	193	25,4
Catégorie B														
Animateur	522	1 738	3 033	4 771	1 472	2 418	3 890	302	596	898	201	345	546	63,2
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	85	186	276	462	123	184	307	59	98	157	40	66	106	62,3
Assistant socio-éducatif	90	57	661	718	69	477	546	16	125	141	13	76	89	85,4
Moniteur éducateur et intervenant familial	19	1	51	52	1	51	52	1	51	52	0	19	19	100,0
Rédacteur	1 934	3 817	32 261	36 078	2 718	23 119	25 837	472	3 925	4 397	248	1 874	2 122	88,3
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	527	1 053	6 371	7 424	555	3 335	3 890	147	913	1 060	92	519	611	84,9
Total catégorie B	3 177	6 852	42 653	49 505	4 939	29 583	34 522	997	5 708	6 705	594	2 899	3 493	83,0
Catégorie C														
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	619	814	1 697	2 511	478	1 120	1 598	301	713	1 014	207	421	628	67,0
Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe	231	144	550	694	120	412	532	66	271	337	44	149	193	77,2
Adjoint technique 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement	123	461	297	758	361	223	584	139	63	202	81	35	116	30,2
Agent de maîtrise	1 293	6 391	1 295	7 686	5 213	917	6 130	1 929	360	2 289	1 121	205	1 326	15,5
Atsem	700	40	6 105	6 145	34	4 939	4 973	27	4 495	4 522	9	809	818	98,9
Total catégorie C	2 966	7 850	9 944	17 794	6 206	7 611	13 817	2 462	5 902	8 364	1 462	1 619	3 081	52,5
Total	6 563	16 463	53 435	69 898	12 392	37 725	50 117	3 727	11 755	15 482	2 221	4 594	6 815	67,4

Source : Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion ; Centre national de la fonction publique territoriale.

Champ : France entière.

nd : données non disponibles, non communiquées ou manquantes.

(1) Fonction publique territoriale hors Ville de Paris, le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP), la Direction de l'action sociale de l'enfance et de la santé (Dases), et les corps de sapeurs-pompiers.

(2) La répartition par sexe n'est pas connue pour 1 % des candidats inscrits et 10 % des présents. Les données du tableau correspondent à une estimation au prorata des données disponibles.

4.3 Recrutements internes et examens professionnels dans la fonction publique territoriale

Figure 4.3-3 Examen professionnel dans la fonction publique territoriale⁽¹⁾ par cadre d'emploi en 2015

	Inscrits ⁽³⁾			Présents ⁽³⁾			Admissibles ⁽³⁾			Admis ⁽³⁾			
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	% femme
Catégorie A+													
Administrateur territorial	221	219	440	nd	nd	nd	46	34	80	20	16	36	44,4
Total catégorie A+	221	219	440	nd	nd	nd	46	34	80	20	16	36	44,4
Catégorie A													
Attaché principal	1 988	4 340	6 328	1 682	3 606	5 288	706	1 784	2 490	498	1 179	1 677	70,3
Total catégorie A	1 988	4 340	6 328	1 682	3 606	5 288	706	1 784	2 490	498	1 179	1 677	70,3
Catégorie B													
Technicien principal de 2 ^{ème} Classe	4 235	443	4 678	3 551	370	3 921	1 506	209	1 715	847	139	986	14,1
Technicien principal de 1 ^{ère} Classe	1 680	557	2 237	1 494	497	1 991	1 285	433	1 718	921	303	1 224	24,7
Éducateur territorial des APS Principal 2 ^{ème} classe	201	100	301	178	84	262	118	59	177	72	36	108	33,3
Éducateur territorial des APS Principal 1 ^{ère} classe	150	62	212	127	53	180	95	42	137	72	27	99	27,3
Total catégorie B	6 266	1 162	7 428	5 350	1 004	6 354	3 004	743	3 747	1 912	505	2 417	20,9
Catégorie C													
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	1 137	11 105	12 242	1 022	10 146	11 168	902	8 584	9 486	630	5 933	6 563	90,4
Agent de maîtrise	8 190	1 319	9 509	7 575	1 123	8 698	5 448	770	6 218	3 316	459	3 775	12,2
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	213	146	359	nd	nd	317	186	37	223	125	79	204	38,7
Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	3	10	13	nd	nd	11	nd	nd	9	0	7	7	100,0
Total catégorie C	9 543	12 580	22 123	8 597⁽⁴⁾	11 269⁽⁴⁾	20 194	6 536	9 391	15 936	4 071	6 478	10 549	61,4
Total	18 018	18 301	36 319	15 629⁽²⁾	15 879⁽²⁾	31 836⁽⁵⁾	10 292	11 952	22 253	6 501	8 178	14 679	55,7

Source : Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion ; Centre national de la fonction publique territoriale.

Champ : France entière.

(1) Fonction publique territoriale hors la Ville de Paris, le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP), la direction de l'action sociale de l'enfance et de la santé (Dases), et les corps de sapeurs-pompiers.

(2) Hors catégorie A+, adjoint technique de 1^{ère} classe et adjoint d'animation de 1^{ère} classe

(3) La répartition par sexe n'est pas connue pour 1 % des candidats inscrits, 11 % des présents, 3 % des admissibles et 4 % des admis. Les données du tableau correspondent à une estimation au prorata des données disponibles.

(4) Hors adjoint technique de 1^{ère} classe et adjoint d'animation de 1^{ère} classe

(5) Hors catégorie A+

Figure 4.3-4 : Recrutement par concours interne de la Ville de Paris et du Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP) en 2015

	Postes offerts	Inscrits			Présents			Admis			
		H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	% femme
Catégorie A											
Ville de Paris	2	32	18	50	13	14	27	0	1	1	100,0
Ingénieur des services techniques - concours professionnel	1	16	8	24	6	7	13	0	1	1	100,0
Ingénieur hydrologue hygiéniste hygiène santé sécurité au travail	1	16	10	26	7	7	14	0	0	0	
CASVP	2	1	0	1	1	0	1	1	0	1	0,0
Total catégorie A	4	33	18	51	14	14	28	1	1	2	50,0
Catégorie B											
Ville de Paris	108	1 544	963	2 507	860	480	1 340	70	40	110	36,4
Éducateur des activités physiques et sportives activités aquatiques et natation	8	29	5	34	18	4	22	8	0	8	0,0
Animateur d'administrations parisiennes	30	156	219	375	108	147	255	12	22	34	64,7
Technicien supérieur principal construction et bâtiment	9	63	6	69	28	3	31	5	2	7	28,6
Technicien des services opérationnels spécialité nettoyage	13	361	30	391	244	16	260	14	1	15	6,7
Secrétaire administratif administration générale	10	211	624	835	95	273	368	3	7	10	70,0
Agent de maîtrise en bâtiment	7	111	4	115	75	2	77	6	1	7	14,3
Agent de maîtrise en environnement propreté assainissement	7	122	7	129	55	4	59	6	1	7	14,3
Technicien supérieur principal spécialité laboratoires	5	16	10	26	15	7	22	3	2	5	40,0
Autres concours ⁽¹⁾	19	475	58	533	222	24	246	13	4	17	23,5
CASVP	4	11	87	98	6	47	53	0	4	4	1,0
Total catégorie B	112	1 555	1 050	2 605	866	527	1 393	70	44	114	38,6
Catégorie C											
Ville de Paris	64	464	309	773	242	176	418	40	22	62	35,5
Inspecteur de sécurité (ISVP)	11	139	26	165	77	10	87	10	1	11	9,1
Adjoint d'animation et d'action sportive, activités périscolaires	35	139	258	397	83	156	239	14	21	35	60,0
Bûcheron élagueur adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	5	6	0	6	1	0	1	0	0	0	-
Electrotechnicien adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	5	53	2	55	25	0	25	5	0	5	0,0
Autres concours ⁽¹⁾	8	127	23	150	56	10	66	11	0	11	0,0
CASVP	3	9	2	11	9	2	11	0	0	0	-
Total catégorie C	67	473	311	784	251	178	429	40	22	62	35,5
Total	183	2 061	1 379	3 440	1 131	719	1 850	111	67	178	37,6

Sources : Bureau du recrutement et des concours de la Ville de Paris et Centre d'action sociale de la Ville de Paris.

(1) Concours offrant moins de cinq postes.

4.3 Recrutements internes et examens professionnels dans la fonction publique territoriale

Figure 4.3-5 : Examen professionnel de la Ville de Paris et du Centre d'action sociale de la Ville de Paris en 2015

	Postes offerts	Inscrits				Présents	Admis			
		Hommes	Femmes	Total inscrits	% femme		Hommes	Femmes	Total admis	% femme
Examen professionnel Ville de Paris										
Catégorie A	42	97	68	165	41,2	151	22	20	42	47,6
Attaché d'administrations parisiennes principal	36	76	57	133	42,9	120	19	17	36	47,2
Autres concours ⁽¹⁾	6	21	11	32	34,4	31	3	3	6	50,0
Catégorie B	207	305	326	631	51,7	241	103	75	178	42,1
Secrétaire administratif spé administration générale et action éducative de classe supérieure	73	74	52	126	41,3	nd	37	16	53	30,2
Secrétaire administratif spé administration générale et action éducative de classe exceptionnelle	50	65	45	110	40,9	nd	29	17	46	37,0
Technicien supérieur en chef	11	15	30	45	66,7	45	4	7	11	63,6
Personnel de maîtrise : agent supérieur d'exploitation	23	18	98	116	84,5	116	3	20	23	87,0
Secrétaire médicale et sociale de classe supérieure	9	16	1	17	5,9	17	5	0	5	0,0
Secrétaire médicale et sociale de classe exceptionnelle	7	31	2	33	6,1	30	5	1	6	16,7
Assistant spécialisé des bibliothèques et des musées de classe supérieure	11	10	7	17	41,2	nd	6	5	11	45,5
Assistant spécialisé des bibliothèques et des musées de classe exceptionnelle	8	29	9	38	23,7	nd	6	2	8	25,0
Educateur des activités physiques et sportives principal 2 ^{ème}	6	18	39	57	68,4	nd	2	4	6	66,7
Educateur des activités physiques et sportives principal 1 ^{ère}	5	7	32	39	82,1	nd	3	2	5	40,0
Autres concours ⁽¹⁾	4	22	11	33	33,3	33	3	1	4	25,0
Total Ville de Paris	249	402	394	796	49,5	392	125	95	220	43,2
Examen professionnel du CASVP										
Catégorie B	30	10	33	43	76,7	37	8	19	27	70,4
Secrétaire médico-sociale (SMS) classe supérieur	5	0	8	8	100,0	6	0	5	5	100,0
SMS classe exceptionnelle	3	0	4	4	100,0	4	0	2	2	100,0
SA classe supérieure	10	4	7	11	63,6	11	3	7	10	70,0
SA classe exceptionnelle	12	6	14	20	70,0	16	5	5	10	50,0
Catégorie C	124	3	38	41	92,7	41	3	41	44	93,2
Agent social 1 ^{ère} classe	124	3	38	41	92,7	41	3	41	44	93,2
Total CASVP	154	13	71	84	84,5	78	11	60	71	84,5
Total	403	415	465	880	52,8	470	136	155	291	53,3

Sources : Bureau du recrutement et des concours de la Ville de Paris et Centre d'action sociale de la Ville de Paris.

nd : données non disponibles, non communiquées ou manquantes.

 **Figure 4.4-1 : Résultat du concours interne des instituts régionaux d'administration (IRA) en 2016**

	Nombre			Évolution (%)	
	2006	2015	2016	2016/2015	2016/2005
Postes offerts	245	258	280	8,5	14,3
Présents					
Ensemble	1 443	2 556	2 233	-12,6	54,7
dont femmes	-	1 680	1 369	-18,5	-
Recrutés					
ensemble	245	258	236	-8,5	-3,7
dont femmes	-	188	134	-28,7	-

Sources : IRA ; DGAFP - Bureau des politiques de recrutement, de formation et de la professionnalisation.

 **Figure 4.4-2 : Résultat du concours interne d'attaché territorial⁽¹⁾**

	Nombre			Évolution (%)	
	2012	2014	2014/2012	2014/2004	2014/2004
Postes offerts	787	838	6,5	-16,0	-16,0
Présents	14 058	15 682	11,6	207,2	207,2
Admis	900	897	-0,3	-1,6	-1,6

Source : Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) jusqu'en 2009 et Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion à partir de 2010.

(1) Le concours d'attaché territorial ne s'organise que tous les deux ans. Les chiffres 2016 ne sont pas disponibles.

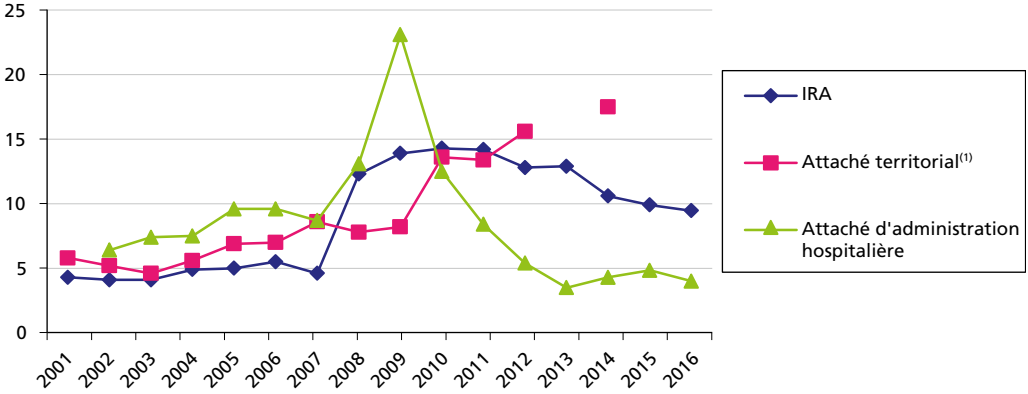
 **Figure 4.4-3 : Résultat du concours interne d'attaché d'administration hospitalière en 2016**

	Nombre			Évolution (%)		
	2006	2015 ⁽¹⁾	2016 ⁽¹⁾	2016/2015	2016/2006	2014/2004
Postes offerts	60	40	40	0,0	-33,3	-26,2
Présents	575	92	104	13,0	-81,9	-39,2
Admis	60	19	26	36,8	-56,7	5,0

Source : Centre national de gestion de la fonction publique hospitalière (CNG).

(1) Les postes non pourvus au concours interne ont été reportés sur le concours externe en application du principe de fongibilité entre les concours.

Figure 4.4-4 : Sélectivité comparée des concours internes de niveau attaché



Sources : IRA ; CNFPT ; CNG. Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Définition : Sélectivité : présents/admis.

(1) Le concours d'attaché territorial ne s'organise que tous les deux ans depuis 2012. Chiffres 2016 non disponibles.

 **Figure 4.5-1 : Administrateur civil : résultat du concours interne d'entrée à l'École nationale d'administration (ENA) de 2016**

	Nombre			Évolution (%)	
	2006	2015	2016	2016/2015	2016/2006
Postes offerts	36	38	38	0,0	5,6
Présents	354	243	237	-2,5	-33,1
Admis	36	37	38	2,7	5,6

Source : ENA.

 **Figure 4.5-2 : Administrateur territorial : résultat du concours interne d'entrée à l'Institut national des études territoriales (Inet) de 2015**

	Nombre			Évolution (%)	
	2005	2014	2015	2015/2014	2015/2005
Postes offerts	29	27	24	-11,1	-17,2
Présents	281	232	173	-25,4	-38,4
Admis	29	29	24	-17,2	-17,2

Source : Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion.

 **Figure 4.5-3 : Directeur d'hôpital : résultat du concours interne de directeur d'hôpital de 2016**

	Nombre			Évolution (%)	
	2006	2015	2016 ⁽¹⁾	2016/2015	2016/2006
Postes offerts	32	28	30	7,1	-6,3
Présents	128	134	145	8,2	13,3
Admis	32	28	32	14,3	0,0

Source : Centre national de gestion de la fonction publique hospitalière (CNG).

(1) Le nombre d'admis est supérieur au nombre de postes offerts car le jury a appliqué le principe de fongibilité avec le troisième concours pour lequel deux candidats ont été admis.

 **Figure 4.5-4 : Directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social⁽¹⁾ : résultat du concours interne de 2016**

	Nombre			Évolution (%)	
	2006	2015 ⁽²⁾	2016 ⁽³⁾	2016/2015	2016/2006
Postes offerts	75	33	35	6,1	-53,3
Présents	283	117	110	-6,0	-61,1
Admis	75	33	38	15,2	-49,3

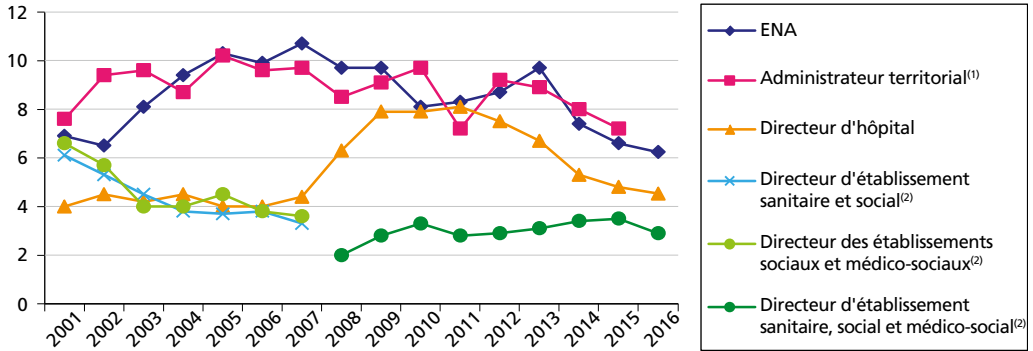
Source : Centre national de gestion de la fonction publique hospitalière (CNG).

(1) Le corps de directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social résulte de la fusion, à partir de 2008, des corps de directeur d'établissement sanitaire et social et de directeur des établissements sociaux et médico-sociaux.

(2) La diminution du nombre de postes offerts au concours interne s'explique par l'introduction, à partir de 2015, du troisième concours qui a induit une modification dans la répartition des places entre les concours externe, interne et troisième concours.

(3) Le nombre d'admis est supérieur au nombre de postes offerts car le jury a appliqué le principe de fongibilité avec le troisième concours pour lequel deux candidats ont été admis pour cinq postes offerts.

Figure 4.5-5 : Sélectivité comparée des concours internes de niveau administrateur



Sources : ENA, CNFPT, CNG. Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Définition : Sélectivité : présents/admis.

(1) Chiffres 2016 non disponibles.

(2) À partir de 2008, le corps de directeur d'établissement sanitaire et social a fusionné avec celui de directeur des établissements sociaux et médico-sociaux. Le nouvel intitulé est «directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social».

En 2015, 8,9 % des agents de la fonction publique présents en 2014 et 2015 sont mobiles (471 300 agents). Ce taux est en hausse de 0,4 point par rapport à 2014. Hors restructurations, le taux de mobilité reste inchangé depuis 2012 (7,5 %). À l'occasion de leur mobilité, 50 % des agents ont changé d'employeur, 47 % de zone d'emploi et 33 % de statut ou de situation d'emploi. L'augmentation du taux global de mobilité en 2015, provient d'une hausse des taux de mobilité des changements d'employeurs (+0,5 point) et de zone d'emploi (+0,3 point) tandis que celui des changements de statut ou de situation d'emploi recule (- 0,3 point) par rapport à 2014. Ces changements peuvent se cumuler si bien qu'au total un peu plus de 612 900 mobilités (ou actes de mobilités) ont été effectuées en 2015, soit **1,3 mobilité en moyenne par agent mobile**, comme pour les années précédentes. Les mobilités simples sont les plus fréquentes (57 % de l'ensemble des actes de mobilité), suivies des mobilités doubles (33 %) et triples (10 %).

Parmi les agents présents en 2014 et en 2015, 6,6 % n'ont connu qu'une mobilité simple en 2015 : 2,3 % ont changé d'employeur sans changer ni de statut ou de situation d'emploi ni de zone d'emploi, 2,4 % de zone d'emploi et 1,9 % de statut ou situation d'emploi. Les mobilités doubles ont concerné 1,9 % des agents. La plus fréquente est la combinaison du changement d'employeur et de zone d'emploi (1,3 % des agents). Enfin, seul 0,4 % des agents ont effectué une **mobilité triple**.

Parmi les 236 800 changements d'employeur, 52 % ne sont pas associés à un autre type de changement, 29 % ont été accompagnés de changement de zone d'emploi et 11 % de statut ou de situation d'emploi. La combinaison de ces trois formes de changement concerne 9 % des changements d'employeur.

Parmi l'ensemble des changements de zone d'emploi (222 100), 57 % n'ont pas été accompagnés par d'autres types de changement, 31 % par un changement d'employeur, 3 % par un changement de statut ou de situation d'emploi et 9 % à la fois par un changement d'employeur et de statut ou de situation d'emploi.

Enfin, **66 % des changements de statut ou de situation d'emploi (154 000)** ne sont pas liés à

d'autres changements, 16 % s'effectuent parallèlement à un changement d'employeur, 13 % à un changement d'employeur et de zone d'emploi et 4 % à la fois par un changement de statut et de zone d'emploi.

Parmi l'ensemble des agents employés dans la fonction publique en 2014 et en 2015 (5,3 millions d'agents), 4,5 % ont changé d'employeur en 2015, dont 3,8 % vers un employeur dans le même versant et 0,7 % dans un autre versant. Dans la FPT comme dans la FPH, 0,7 % des agents changent de versant contre 0,6 % des agents de la FPE. Pour les agents ayant changé de versant, la destination principale est la FPT : 42,9 % contre 35,3 % pour la FPE et 21,8 % pour la FPH. La FPT a ainsi recruté respectivement 79 % et 59,1 % des agents de la FPE et de la FPH qui ont changé de versant. Parmi les agents de la FPT ayant changé de versant, 64,4 % sont partis vers la FPE et 35,6 % vers la FPH.

En 2015, 4,2 % des agents employés dans la fonction publique en 2014 et 2015 ont changé de zone d'emploi. Parmi les agents employés dans la FPE en 2014 et toujours présents dans la fonction publique en 2015, 7,3 % ont changé de zone d'emploi contre 3 % des agents de la FPH et 1,5 % des agents de la FPT. Le changement de zone d'emploi est nettement plus fréquent lorsque les agents changent de versant de la fonction publique. Parmi les employés en 2014 dans la FPE et dans un autre versant en 2015, 41,1 % ont changé de zone d'emploi, et c'est le cas de 45,5 % et 43,2 % des mobilités inter-versants issues de la FPT et de la FPH.

En 2015, le changement de statut ou de situation d'emploi a concerné 2,9 % des agents employés dans la fonction publique en 2014 et 2015. Ce taux varie fortement en fonction des situations initiales d'emploi. Il atteint 15,2 % chez les bénéficiaires de contrats aidés et 11,1 % chez les contractuels. En revanche, les fonctionnaires ne changent de statut que dans 0,2 % des cas et les autres catégories et statuts dans 2,6 % des cas.

Pour plus de détail, notamment concernant la méthodologie et l'identification des restructurations, voir le dossier « Mobilité et restructurations dans la fonction publique de 2011 à 2014 » du Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, édition 2016.

Figure 4.6-1 : Effectif des agents mobiles et nombre d'actes de mobilité

	2012 ⁽¹⁾	2013 ⁽¹⁾	2014	2015
Agents présents deux années consécutives	5 146 962	5 185 962	5 266 360	5 302 861
Agents ayant connu au moins un acte de mobilité	446 669	439 680	446 708	471 306
Taux de mobilité (en %)	8,7	8,5	8,5	8,9
Hors restructurations	7,5	7,5	7,5	7,5
Répartition des agents mobiles selon le type de changement				
Changement d'employeur (en %)	49	49	47	50
Changement de zone d'emploi (en %)	44	45	46	47
Changement de statut ou de situation d'emploi (en %)	36	37	38	33
Ensemble des actes de mobilité	577 933	574 535	586 714	612 867
Nombre moyen par agent mobile	1,3	1,3	1,3	1,3
Nombre moyen par agent présent	0,1	0,1	0,1	0,1

Sources : Siasp Insee. Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

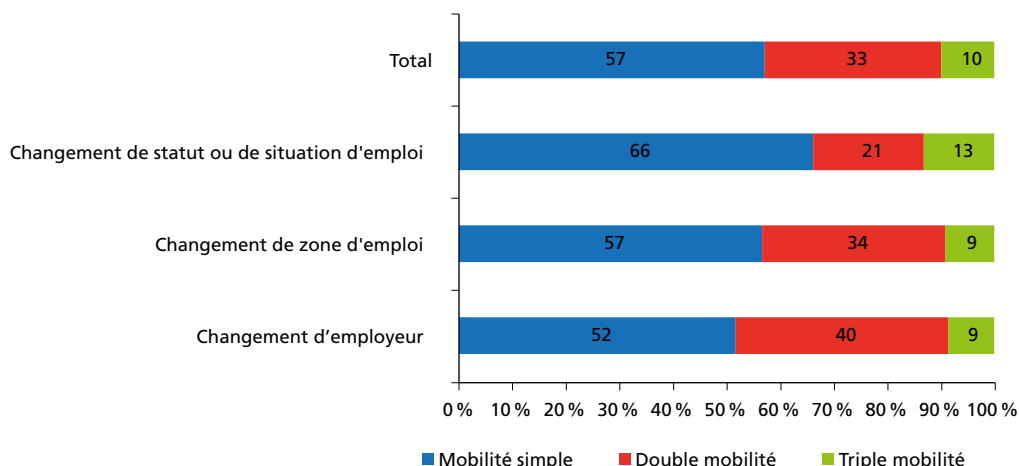
Champ : Agents de la fonction publique présents dans un emploi principal en France l'année considérée et l'année précédente, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture : 47 % des agents mobiles en 2015, c'est-à-dire les agents ayant connu au moins un changement, ont changé de zone d'emploi. À noter qu'un changement de zone d'emploi peut se cumuler avec d'autres changements.

(1) Chiffres révisés par rapport aux précédentes éditions du rapport annuel.

Figure 4.6-2 : Répartition des actes de mobilité en 2015 selon leur composition

[en %]



Sources : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Agents de la fonction publique présents dans un emploi principal en France en 2014 et en 2015, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture : 57 % de l'ensemble des actes de mobilité sont des mobilités simples. 34 % de l'ensemble des changements de zone d'emploi ont été accompagnés par un seul autre changement.

Figure 4.6-3 : Répartition de l'ensemble des agents selon les diverses composantes de la mobilité en 2015

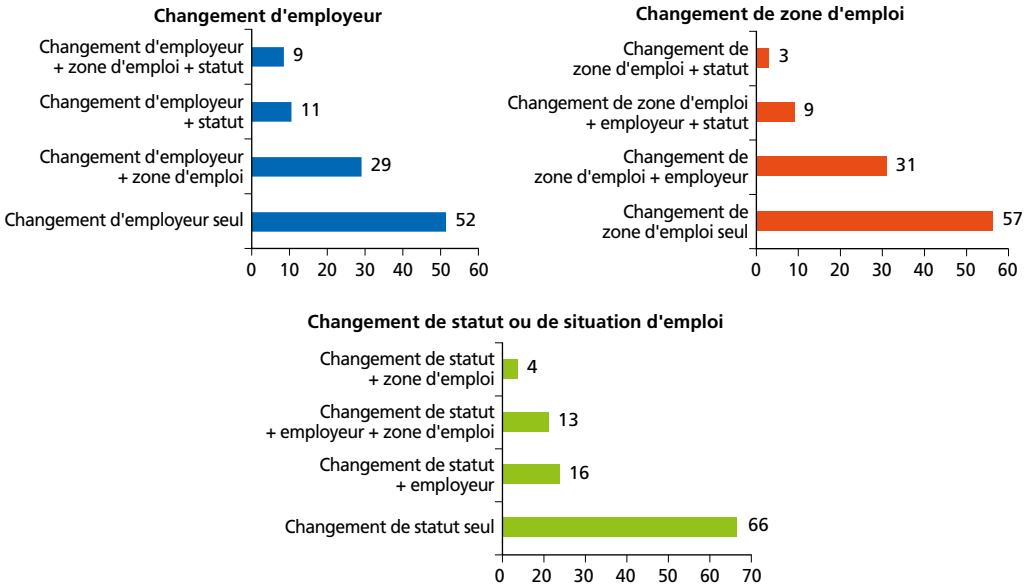
Type de changement		Effectif	Part (en %)	Répartition des mobiles (en %)
Aucune mobilité		4 831 555	91,1	
Simple	Employeur	122 428	2,3	26,0
	Statut	101 850	1,9	21,6
	Zone d'emploi	125 743	2,4	26,7
	Total	350 021	6,6	74,3
Double	Employeur + zone d'emploi	69 173	1,3	14,7
	Employeur + statut	24 938	0,5	5,3
	Zone d'emploi + statut	6 898	0,1	1,5
	Total	101 009	1,9	21,4
Triple	Employeur + zone d'emploi + statut	20 276	0,4	4,3
Ensemble des agents mobiles		471 306	8,9	100,0
Ensemble des agents présents		5 302 861	100,0	

Sources : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Agents de la fonction publique présents dans un emploi principal en France en 2013 et en 2014, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture : Parmi les agents présents dans la fonction publique en 2014 et en 2015, 6,6 % ont connu une mobilité simple (un seul changement). Sur l'ensemble des agents mobiles, 26 % ont uniquement changé d'employeur, 14,7 % ont changé à la fois d'employeur et de zone d'emploi et pas de statut.

Figure 4.6-4 : Analyse détaillée des mobilités simples, doubles et triples en 2015 par type de changement
[en %]



Sources : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Agents de la fonction publique présents dans un emploi principal en France en 2014 et en 2015, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture : 16 % des changements de statut ou de situation d'emploi s'effectuent parallèlement à un changement d'employeur.

Figure 4.6-6 : Taux de changement d'employeur, de zone d'emploi et de statut ou de situation d'emploi des agents de la fonction publique en 2015

Statut ou situation d'emploi de départ (en 2014)	Présents en 2014 et en 2015	Changement d'employeur		Changement de zone d'emploi		Changement de statut ou de situation d'emploi	
		Effectif	Taux (en %)	Effectif	Taux (en %)	Effectif	Taux (en %)
Fonctionnaires	3 798 111	96 161	2,5	127 240	3,4	9 016	0,2
Contractuels	965 739	95 399	9,9	57 945	6,0	107 627	11,1
Autres catégories et statuts	352 946	25 509	7,2	29 067	8,2	9 123	2,6
Bénéficiaires de contrats aidés	186 065	19 746	10,6	7 838	4,2	28 196	15,2
Total	5 302 861	236 815	4,5	222 090	4,2	153 962	2,9

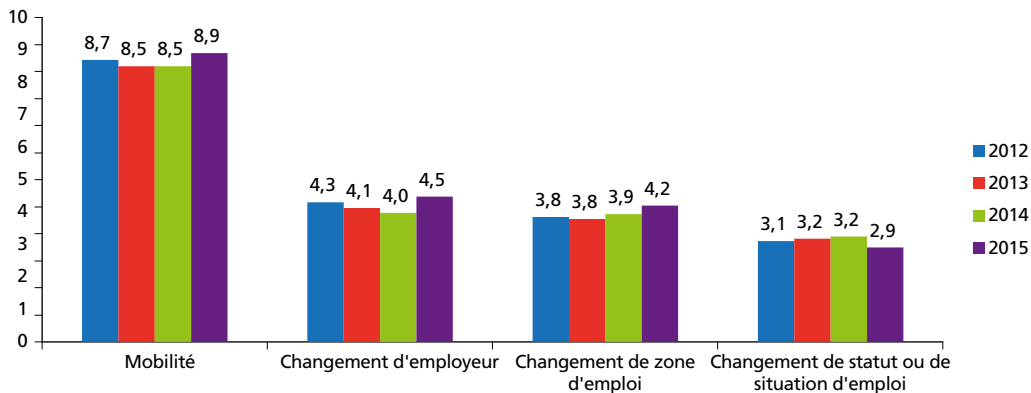
Sources : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Agents de la fonction publique présents dans un emploi principal en France en 2014 et en 2015, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture : 3 798 111 agents fonctionnaires civils sont présents dans la fonction publique en 2014 et en 2015. Parmi eux, 127 240 ont changé de zone d'emploi en 2015 (3,4 %).

Figure 4.6-7 : Taux de changement d'employeur, de zone d'emploi et de statut ou de situation d'emploi des agents de la fonction publique

[en %]



Sources : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Agents de la fonction publique présents dans un emploi principal en France l'année considérée et l'année précédente, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture : Parmi les agents des trois versants de la fonction publique présents en 2014 et en 2015, 4,2 % ont changé de zone d'emploi en 2015.

 **Figure 4.6-8 : Changement d'employeur intra-versant et inter-versants des agents de la fonction publique en 2015**

Versant de départ (en 2014)	Présents en 2014 et en 2015	Effectif des agents ayant changé d'employeur en 2015	Taux de changement d'employeur (en %)			Destination des agents ayant connu un changement d'employeur inter-versants (en %)			
			Taux	dont intra-versant	dont inter-versants	FPE	FPT	FPH	Total
FPE	2 155 057	92 387	4,3	3,7	0,6		79,0	21,0	100,0
FPT	1 976 762	79 454	4,0	3,3	0,7	64,4		35,6	100,0
FPH	1 171 042	64 974	5,5	4,8	0,7	40,9	59,1		100,0
Total	5 302 861	236 815	4,5	3,8	0,7	35,3	42,9	21,8	100,0

Sources : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Agents de la fonction publique présents dans un emploi principal en France en 2014 et en 2015, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture : Parmi les présents en 2014 dans la FPE et toujours présents dans la fonction publique en 2015, 4,3 % ont changé d'employeur : 3,7 % dans le même versant et 0,6 % dans un autre versant. 79 % des agents de la FPE ayant changé de versant sont partis vers un employeur de la FPT et 21 % vers la FPH.

Figure 4.6-9 : Changement d'employeur des agents de la FPE en 2015 selon l'employeur de départ et de destination

Ministère de départ (en 2014) (y compris EPA sous tutelle)	Présents en 2014 et 2015	Effectif des agents ayant changé d'employeur en 2015	Taux de changement d'employeur (en %)	Départ du ministère vers un... (en %)			Départ d'un EPA du ministère vers... (en %)				Départ du ministère ou EPA vers un... (en %)	
				EPA du même ministère	autre ministère	un EPA d'un autre ministère	le ministère de tutelle	un autre ministère	un autre EPA du même ministère	un EPA d'un autre ministère	employeur de la FPT	employeur de la FPH
Affaires étrangères	3 165	118	3,7	2,5	57,6	16,9	3,4	5,1	0,0	1,7	11,9	0,8
Agriculture, Alimentation et Forêt	45 201	2 274	5,0	8,2	23,5	7,0	17,5	8,4	4,2	13,9	15,0	2,2
Ministères économiques et financiers	157 791	2 083	1,3	2,9	24,7	10,9	5,9	32,1	1,5	6,9	11,7	3,4
Culture et Communication	25 205	956	3,8	9,9	10,0	5,8	19,6	10,5	8,8	14,4	20,4	0,6
Défense	69 773	992	1,4	4,3	30,1	12,3	4,5	10,7	0,8	14,3	11,0	11,9
Écologie, Développement durable et Énergie	78 418	4 241	5,4	7,7	12,0	2,5	13,1	2,8	1,6	2,8	56,8	0,8
Ministères de l'enseignement	1 398 236	68 752	4,9	4,7	11,6	3,0	14,9	6,0	19,6	29,3	8,3	2,5
Éducation nationale	1 135 419	35 121	3,1	9,2	2,1	0,8	29,1	2,5	38,4	1,2	14,3	2,4
Enseignement supérieur et Recherche	262 817	33 631	12,8	0,0	21,5	5,3	0,0	9,8	0,0	58,7	2,1	2,7
Intérieur et Outre-mer	186 112	2 172	1,2	1,7	50,6	13,2	4,0	1,1	0,0	0,6	25,6	3,3
Justice	78 430	1 277	1,6	4,4	39,9	21,6	3,8	0,8	0,2	1,2	21,9	6,3
Services du Premier ministre	11 036	995	9,0	0,3	41,9	45,7	0,2	3,4	0,1	1,2	6,0	1,1
Ministères sociaux	101 690	8 527	8,4	1,9	4,0	1,1	1,7	3,8	72,1	4,5	4,5	6,5
Total	2 155 057	92 387	4,3	4,5	13,4	4,1	12,8	6,2	21,6	23,2	11,2	3,0

Sources : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Agents présents en France dans un emploi principal de la FPE en 2014 et toujours présents dans la fonction publique en 2015, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Note : L'appellation des ministères renvoie à la nomenclature d'exécution de la loi de finance initiale de l'année.

Lecture : Parmi les agents présents au ministère des Affaires étrangères ou dans un EPA qui lui est rattaché en 2014 et toujours présents dans la fonction publique en 2015, 3,7 % ont changé d'employeur en 2015. Parmi eux, 57,6 % sont partis vers un autre ministère et 16,9 % vers un EPA d'un autre ministère.

Figure 4.6-10 : Changement d'employeur des agents de la FPT en 2015 selon l'employeur de départ et de destination

Catégorie d'employeur de départ (en 2014)	Présents en 2014 et 2015	Effectif des agents ayant changé d'employeur en 2015	Taux de changement d'employeur (en %)	Catégorie d'employeur de destination (en %)									
				Communes	Établissements communaux	Établissements i ntercommunaux	Départements ⁽¹⁾	Établissements départementaux	Régions	Autres EPA locaux	Un employeur de la FPE	Un employeur de la FPH	Total
Communes	1 084 783	37 941	3,5	38,2	4,9	31,6	4,0	2,1	1,0	0,5	13,7	4,0	100,0
Établissements communaux	140 559	9 026	6,4	40,5	18,6	6,4	3,2	0,9	0,6	0,1	5,8	23,9	100,0
Établissements intercommunaux	287 931	18 339	6,4	23,0	3,2	30,0	29,7	1,9	1,0	0,4	7,6	3,2	100,0
Départements	302 192	9 224	3,1	12,0	2,4	5,9	55,3	2,2	3,6	0,5	11,8	6,3	100,0
Établissements départementaux	68 091	3 358	4,9	38,1	4,5	17,7	11,6	10,7	2,4	0,3	11,3	3,4	100,0
Régions	84 673	1 062	1,3	18,3	1,8	9,9	18,2	4,5	10,3	0,7	29,2	7,3	100,0
Autres EPA locaux	8533	504	5,9	30,2	0,8	10,7	6,3	2,4	5,0	4,4	36,9	3,4	100,0
Total	1 976 762	79 454	4,0	31,6	5,7	24,4	16,3	2,4	1,5	0,4	11,4	6,4	100,0

Sources : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Agents présents dans un emploi principal en 2014 dans la FPT et toujours présents dans la fonction publique en 2015, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture : Parmi les agents des communes en 2014 et toujours présents dans la fonction publique en France en 2015, 3,5 % ont changé d'employeur en 2015. Parmi eux, 38,2 % sont partis vers un autre employeur du secteur communal, 13,7 % vers un employeur de la FPE.

(1) La part importante des changements d'employeur des établissements intercommunaux vers les départements s'explique notamment par l'intégration de la métropole de Lyon au sein de la catégorie des départements.

Figure 4.6-11 : Changement d'employeur des agents de la FPH en 2015 selon l'employeur de départ et de destination

Catégorie d'employeur de départ (en 2014)	Présents en 2014 et 2015	Effectif des agents ayant changé d'employeur en 2015	Taux de changement d'employeur (en %)	Catégorie d'employeur de destination (en %)					
				Hôpitaux	Établissements d'hébergement pour personnes âgées	Autres établissements médico-sociaux	Un employeur de la FPE	Un employeur de la FPT	Total
Hôpitaux	1 028 820	56 921	5,5	82,8	4,4	1,0	5,5	6,3	100,0
Établissements d'hébergement pour personnes âgées	102 855	5 607	5,5	44,0	33,0	2,1	3,8	17,1	100,0
Autres établissements médico-sociaux	39 367	2 446	6,2	17,9	3,2	51,2	5,8	21,9	100,0
Total	1 171 042	64 974	5,5	77,0	6,8	3,0	5,4	7,8	100,0

Sources : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Agents présents dans un emploi principal en 2014 dans la FPH et toujours présents dans la fonction publique en 2015, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture : Parmi les agents des hôpitaux en 2014 et toujours présents dans la fonction publique en France en 2015, 5,5 % ont changé d'employeur en 2015. Parmi eux, 82,8 % sont partis vers un autre employeur hospitalier, 6,3 % vers un employeur de la FPT.

Figure 4.6-12 : Taux de changement d'employeur en 2015 en fonction des caractéristiques des agents

	Présents en 2014 et 2015	Versant de départ (en %)			
		FPE	FPT	FPH	Ensemble FP
Statut de départ					
Fonctionnaires	3 798 111	2,3	2,6	2,8	2,5
Contractuels	965 739	10,7	9,5	9,2	9,9
Autres catégories et statuts	352 946	1,5	3,2	17,8	7,2
Bénéficiaires de contrats aidés	186 065	17,3	4,9	7,6	10,6
Sexe					
Femmes	3 434 365	4,2	4,2	5,3	4,5
Hommes	1 868 496	4,5	3,7	6,4	4,4
Âge					
Moins de 25 ans	280 082	13,7	11,0	13,2	12,4
25 à 29 ans	488 747	9,6	7,9	11,9	9,8
30 à 39 ans	1 223 059	4,2	5,0	5,0	4,7
40 à 49 ans	1 584 360	3,0	3,3	3,7	3,2
50 à 59 ans	1 471 145	2,8	2,2	2,9	2,6
60 ans et plus	255 468	4,0	1,8	3,5	3,1
Catégorie hiérarchique de départ					
A+	119 918	7,6	7,3	9,4	7,7
A	1 671 491	2,3	6,2	9,0	4,1
B	909 482	5,3	5,2	3,9	4,9
C	2 554 808	6,7	3,5	4,1	4,2
Indéterminée	47 162	17,5	8,4	4,9	15,3
Total	5 302 861	4,3	4,0	5,5	4,5

Sources : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Agents de la fonction publique présents dans un emploi principal en France en 2014 et en 2015, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture : 4,5 % des hommes agents civils présents dans la FPE en 2014 et toujours présents dans la fonction publique en 2015 ont changé d'employeur en 2015.

Figure 4.6-13 : Le changement de zone d'emploi en 2015 des agents de la fonction publique

Versant de départ (en 2014)	Catégorie d'employeur de départ en 2014	Présents en 2014 et 2015	Effectif des agents ayant changé de zone d'emploi en 2015	Taux de changement de zone d'emploi (en %)	N'ayant pas changé de versant		Ayant changé de versant	
					Effectif	Taux de changement de zone d'emploi (en %)	Effectif	Taux de changement de zone d'emploi (en %)
FPE	Affaires étrangères	3 165	37	1,2	3 150	1,0	15	26,7
	Agriculture, Alimentation et Forêt	45 201	2 574	5,7	44 811	5,4	390	42,3
	Ministères économiques et financiers	157 791	13 116	8,3	157 477	8,3	314	36,3
	Culture et Communication	25 205	757	3,0	25 004	2,6	201	58,7
	Défense	69 773	3 974	5,7	69 546	5,5	227	54,2
	Écologie, Développement durable et Énergie	78 418	5 334	6,8	75 977	6,3	2 441	21,1
	Ministères de l'enseignement	1 398 236	101 944	7,3	1 390 747	7,1	7 489	43,5
	Éducation nationale	1 135 419	87 808	7,7	1 129 537	7,5	5 882	45,8
	Enseignement supérieur et Recherche	262 817	14 136	5,4	261 210	5,2	1 607	35,2
	Intérieur et Outre-mer	186 112	14 879	8,0	185 485	7,9	627	45,0
	Justice	78 430	9 099	11,6	78 070	11,4	360	53,1
	Services du Premier ministre	11 036	492	4,5	10 965	4,1	71	56,3
	Ministères sociaux	101 690	4 795	4,7	100 754	4,2	936	60,0
Total	2 155 057	157 001	7,3	2 141 986	7,1	13 071	41,1	
FPT	Communes	1 084 783	13 502	1,2	1 078 066	1,0	6 717	43,1
	Établissements communaux	140 559	2 280	1,6	137 874	0,9	2 685	38,4
	Établissements intercommunaux	287 931	4 981	1,7	285 950	1,4	1 981	50,6
	Départements	302 192	5 780	1,9	300 522	1,6	1 670	56,2
	Établissements départementaux	68 091	2 058	3,0	67 600	2,6	491	55,2
	Régions	84 673	696	0,8	84 286	0,5	387	60,2
	Autres EPA locaux	8 533	268	3,1	8 268	2,2	265	32,1
Total	1 976 762	29 565	1,5	1 962 566	1,2	14 196	45,5	
FPH	Hôpitaux	1 028 820	32 025	3,1	1 022 104	2,8	6 716	43,2
	Établissements d'hébergement pour personnes âgées	102 855	2 698	2,6	101 683	2,1	1 172	46,8
	Autres établissements médico-sociaux	39 367	801	2,0	38 689	1,4	678	37,0
	Total	1 171 042	35 524	3,0	1 162 476	2,7	8 566	43,2
Total	5 302 861	222 090	4,2	5 267 028	3,9	35 833	43,3	

Sources : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Agents des trois versants de la fonction publique présents dans un emploi principal final en 2014 et en 2015, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture : Parmi les agents présents en France au ministère de la Justice (y compris EPA sous tutelle) en 2014 et toujours présents dans la FPE en 2015, 11,6 % ont changé de zone d'emploi en 2015.

Figure 4.6-14 : Taux de changement de zone d'emploi en 2015 en fonction des caractéristiques des agents

	Présents en 2014 et 2015	Versant de départ (en %)			
		FPE	FPT	FPH	Ensemble de la FP
Statut de départ					
Fonctionnaires	3 798 111	7,1	0,8	1,0	3,4
Contractuels	965 739	9,0	3,7	4,7	6,0
Autres catégories et statuts	352 946	5,4	4,7	14,2	8,2
Bénéficiaires de contrats aidés	186 065	7,6	1,3	2,5	4,2
Sexe					
Femmes	3 434 365	7,1	1,6	2,8	4,0
Hommes	1 868 496	7,6	1,4	4,0	4,5
Âge					
Moins de 25 ans	280 082	21,9	4,5	8,1	10,6
25 à 29 ans	488 747	17,3	3,6	8,7	10,6
30 à 39 ans	1 223 059	8,6	1,9	2,5	5,0
40 à 49 ans	1 584 360	5,2	1,1	1,5	2,9
50 à 59 ans	1 471 145	3,9	0,7	1,0	2,0
60 ans et plus	255 468	3,0	0,7	1,4	1,8
Catégorie hiérarchique de départ					
A+	119 918	6,2	3,5	7,0	6,0
A	1 671 491	7,8	2,9	6,3	7,0
B	909 482	7,0	2,1	1,6	4,2
C	2 554 808	6,3	1,2	1,5	2,2
Indéterminée	47 162	8,7	3,4	4,9	7,4
Total	5 302 861	7,3	1,5	3,0	4,2

Sources : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Agents de la fonction publique présents dans un emploi principal en France en 2014 et en 2015, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture : 7,6 % des hommes agents civils présents en France dans la FPE en 2014 et toujours présents dans la fonction publique en 2015 ont changé de zone d'emploi en 2015.

 **Figure 4.6-15 : Changement de statut ou de situation d'emploi des agents de la fonction publique en 2015**

Versant de départ (en 2014)	Statut ou situation d'emploi de départ (en 2014)	Présents en 2014 et 2015	Changement de statut ou de situation d'emploi			Statut ou situation d'emploi de destination (en %)			
			Effectif des agents ayant changé de statut en 2014	Répartition (en %)	Taux (en %)	Fonctionnaires	Contractuels	Autres catégories et statuts	Bénéficiaires de contrats aidés
FPE	Fonctionnaires	1 519 959	3 041	6,0	0,2		88,5	10,5	1,0
	Contractuels	379 846	28 353	56,4	7,5	68,7		9,7	21,6
	Autres catégories et statuts	174 139	3 941	7,8	2,3	75,8	23,4		0,8
	Bénéficiaires de contrats aidés	81 113	14 954	29,7	18,4	15,8	82,4	1,8	
	Total	2 155 057	50 289	100,0	2,3	49,4	31,7	6,6	12,3
	... dont ayant changé de versant	13 071	6 939		53,1	38,1	46,1	10,8	5,0
... dont n'ayant pas changé de versant	2 141 986	43 350		2,0	51,2	29,4	6,0	13,5	
FPT	Fonctionnaires	1 452 631	3 748	5,8	0,3		91,4	5,8	2,7
	Contractuels	380 033	48 825	75,3	12,8	81,0		2,8	16,2
	Autres catégories et statuts	60 891	2 943	4,5	4,8	13,6	73,0		13,4
	Bénéficiaires de contrats aidés	83 207	9 329	14,4	11,2	24,5	74,5	1,0	
	Total	1 976 762	64 845	100,0	3,3	65,1	19,3	2,6	13,0
	... dont ayant changé de versant	14 196	5 034		35,5	29,0	21,3	9,4	40,3
... dont n'ayant pas changé de versant	1 962 566	59 811		3,0	68,2	19,1	2,0	10,7	
FPH	Fonctionnaires	825 521	2 227	5,7	0,3		95,2	3,0	1,8
	Contractuels	205 860	30 449	78,4	14,8	94,0		1,1	4,9
	Autres catégories et statuts	117 916	2 239	5,8	1,9	36,5	62,9		0,5
	Bénéficiaires de contrats aidés	21 745	3 913	10,1	18,0	5,3	94,3	0,4	
	Total	1 171 042	38 828	100,0	3,3	76,4	18,6	1,1	4,0
	... dont ayant changé de versant	8 566	3 234		37,8	34,4	46,6	4,7	14,3
... dont n'ayant pas changé de versant	1 162 476	35 594		3,1	80,2	16,0	0,7	3,0	
Ensemble	Fonctionnaires	3 798 111	9 016	5,9	0,2	0,0	91,4	6,7	1,9
	Contractuels	965 739	107 627	69,9	11,1	81,4	0,0	4,1	14,4
	Autres catégories et statuts	352 946	9 123	5,9	2,6	46,1	49,1	0,0	4,8
	Bénéficiaires de contrats aidés	186 065	28 196	18,3	15,2	17,2	81,4	1,3	0,0
	Total	5 302 861	153 962	100,0	2,9	62,8	23,2	3,5	10,5
	... dont ayant changé de versant	35 833	15 207		42,4	34,3	38,0	9,1	18,7
... dont n'ayant pas changé de versant	5 267 028	138 755		2,6	65,9	21,6	2,9	9,6	

Sources : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Agents de la fonction publique présents dans un emploi principal en France en 2014 et en 2015, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture : Sur les 965 739 contractuels présents dans la fonction publique en 2014 et en 2015, 11,1 % ont changé de statut en 2015 : parmi eux 81,4 % sont devenus des fonctionnaires. Parmi les 13 071 agents présents dans la FPE en 2014 et dans un autre versant en 2015, 6 939 ont changé de statut ou de situation d'emploi en 2014 (53,1 %) et 46,1 % de ces changements sont effectués à destination de la catégorie des contractuels.

Figure 4.6-16 : Taux de changement de statut ou de situation d'emploi en 2015 en fonction des caractéristiques des agents

	Présents en 2014 et 2015	Versant de départ (en %)			
		FPE	FPT	FPH	Ensemble
Statut de départ					
Fonctionnaires	3 798 111	0,2	0,3	0,3	0,2
Contractuels	965 739	7,5	12,8	14,8	11,1
Autres catégories et statuts	352 946	2,3	4,8	1,9	2,6
Bénéficiaires de contrats aidés	186 065	18,4	11,2	18,0	15,2
Sexe					
Femmes	3 434 365	2,4	3,6	3,4	3,1
Hommes	1 868 496	2,3	2,9	3,1	2,6
Âge					
Moins de 25 ans	280 082	13,1	10,6	11,8	11,7
25 à 29 ans	488 747	6,6	8,0	5,9	6,8
30 à 39 ans	1 223 059	2,3	3,9	3,2	3,0
40 à 49 ans	1 584 360	1,3	2,4	2,1	1,9
50 à 59 ans	1 471 145	0,9	1,5	1,2	1,2
60 ans et plus	255 468	1,1	1,4	2,0	1,3
Catégorie hiérarchique de départ					
A+	119 918	0,5	2,8	0,7	0,7
A	1 671 491	1,1	2,5	2,7	1,6
B	909 482	2,6	2,3	2,4	2,5
C	2 554 808	5,2	3,5	4,0	3,9
Indéterminée	47 162	7,1	9,2	11,5	7,6
Total	5 302 861	2,3	3,3	3,3	2,9

Sources : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Agents de la fonction publique présents dans un emploi principal en France en 2014 et en 2015, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture : 2,3 % des hommes agents civils présents en France dans la FPE en 2014 et toujours présents dans la fonction publique en 2015 ont changé de statut ou de situation d'emploi en 2015.

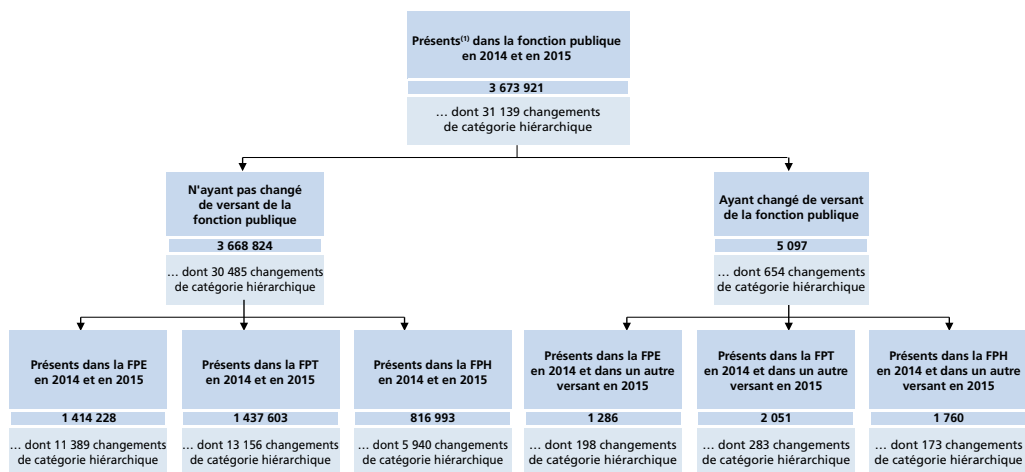
4 4.7 Mobilité catégorielle

Parmi l'ensemble des 3,6 millions de fonctionnaires civils de la fonction publique présents en 2014 et en 2015 et susceptibles de connaître une ascension de catégorie hiérarchique (voir définitions et méthodes), 0,8 % ont changé de catégorie hiérarchique. Les agents de catégorie B sont les plus concernés : 1,5 % d'entre eux sont passés dans une catégorie hiérarchique supérieure contre 1,0 % des agents de catégorie C et 0,2 % des agents de catégorie A.

La catégorie B accueille un peu plus de la moitié des agents ayant changé de catégorie hiérarchique (51,7 %) contre seulement 7,9 % pour la catégorie A+ et 40,5 % pour la catégorie A. La quasi-totalité des agents fonctionnaires civils de catégorie B ayant changé de

catégorie hiérarchique sont passés en catégorie A tandis que parmi les C ayant changé de catégorie, 87,0 % sont passés en catégorie B et 12,4 % en catégorie A (y compris A+).

Schéma illustratif des changements de catégorie hiérarchique (données 2015)



Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Agents fonctionnaires civils de l'ensemble de la fonction publique présents en 2014 et en 2015.

(1) Hors agents avec des catégories hiérarchiques indéterminées et hors A+ en 2014.

Définitions et méthodes

Le changement de catégorie hiérarchique abordé dans cette fiche concerne le passage en catégorie hiérarchique supérieure. Le champ des personnels pour lesquels ces changements sont analysés est inclus dans celui de l'étude de la mobilité (Fiche 4.6) : parmi les 5,3 millions d'agents présents en 2014 et 2015 seuls sont retenus parmi les fonctionnaires (3,6 millions) les agents susceptibles de connaître une ascension de catégorie hiérarchique, c'est-à-dire les agents de catégorie C, B et A hors A+. Le taux de changement de catégorie est calculé comme le rapport entre les agents fonctionnaires civils ayant changé de catégorie hiérarchique au cours

de l'année sur le total des agents fonctionnaires civils - hors A+ l'année précédente - présents dans un emploi principal les deux années consécutives.

Les différentes catégories considérées sont : A+, A hors A+ (appelé parfois 'A' par simplification), B et C. Un agent est considéré comme ayant changé de catégorie hiérarchique lorsqu'il accède à une catégorie hiérarchique supérieure.

Les agents dont les catégories hiérarchiques sont indéterminées ne sont pas inclus dans le champ.

La source utilisée est Siasp, comme pour la fiche 4.6.

 **Figure 4.7-1 : Changement de catégorie hiérarchique des agents fonctionnaires civils en 2015 selon les catégories de départ et de destination**

Catégorie hiérarchique de départ (en 2014)	Effectifs des agents présents en 2014 et en 2015 dans la fonction publique			Catégorie hiérarchique de destination (en %)		
	Total	Effectif des agents ayant changé de catégorie hiérarchique en 2015	Taux de changement de catégorie hiérarchique (en %)	A+	A	B
A	1 216 956	2 320	0,2	100,0		
B	692 744	10 329	1,5	0,2	99,8	
C	1 764 221	18 490	1,0	0,6	12,4	87,0
Total	3 673 921	31 139	0,8	7,9	40,5	51,7

Sources : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Agents fonctionnaires civils de l'ensemble de la fonction publique présents dans un emploi principal final en 2014 et en 2015. Les agents dont la catégorie hiérarchique est indéterminée et les agents de catégorie A+ en 2014 ne sont pas inclus.

Lecture : Parmi les 1 764 221 agents fonctionnaires civils de catégorie C en 2014, 18 490 ont changé de catégorie hiérarchique (1,0%) : 87 % d'entre eux sont devenus des agents de catégorie B, 12,4 % des agents de catégorie A et 0,6 % des agents de catégorie A+.

4 4.7 Mobilité catégorielle

Figure 4.7-2 : Taux de changement de catégorie hiérarchique en fonction des changements de versant de la fonction publique et de zone d'emploi en 2015
[en %]

	Total	N'ayant pas changé de versant de la fonction publique ⁽¹⁾			Ayant changé de versant de la fonction publique ⁽²⁾		
		Total	Ayant changé de zone d'emploi	N'ayant pas changé de zone d'emploi	Total	Ayant changé de zone d'emploi	N'ayant pas changé de zone d'emploi
Sexe							
Femmes	0,8	0,8	3,8	0,7	12,4	15,2	9,6
Hommes	0,9	0,8	3,9	0,7	13,9	18,8	7,6
Âge							
Moins de 25 ans	0,4	0,4	0,6	0,3	11,9	11,8	12,0
25 à 29 ans	1,0	0,9	3,1	0,7	19,3	25,3	7,7
30 à 39 ans	1,0	1,0	4,7	0,8	14,6	18,0	10,9
40 à 49 ans	0,9	0,9	4,7	0,8	10,8	13,4	8,3
50 à 59 ans	0,7	0,7	3,5	0,7	8,3	9,4	7,2
60 ans et plus	0,6	0,6	2,7	0,6	22,4	38,1	10,7
Catégorie hiérarchique de départ							
A	0,2	0,2	1,2	0,1	10,2	15,1	2,9
B	1,5	1,5	6,1	1,3	19,6	22,6	16,5
C	1,0	1,0	10,9	0,9	11,2	13,3	9,4
Total	0,8	0,8	3,8	0,7	12,8	16,3	9,1

Sources : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Agents fonctionnaires civils de l'ensemble de la fonction publique présents dans un emploi principal final en 2014 et en 2015. Les agents dont la catégorie hiérarchique est indéterminée et les agents de catégorie A+ en 2014 ne sont pas inclus.

Lecture : 0,8 % des femmes fonctionnaires civils présentes en 2014 et en 2015 ont changé de catégorie hiérarchique en 2014. Parmi les femmes ayant changé de versant de la fonction publique, 12,4 % ont changé également de catégorie hiérarchique en 2015. Parmi les femmes ayant changé de versant de la fonction publique et de zone d'emploi, 15,2 % ont changé également de catégorie hiérarchique.

(1) Il n'est pas procédé à ce stade à une analyse au sein de chacun des versants mais à une analyse globale sur les 3 668 824 agents fonctionnaires civils n'ayant pas changé de versant de la fonction publique (voir schéma illustratif).

(2) Il n'est pas procédé à ce stade à une analyse par versant de départ mais à une analyse globale sur les 5 097 agents fonctionnaires civils ayant changé de versant de la fonction publique (voir schéma illustratif).

 **Figure 4.7-3 : Taux de changement de catégorie hiérarchique en 2015 des agents fonctionnaires civils par versant et par catégorie hiérarchique de départ**
[en %]

Fonction publique de départ (en 2014)	N'ayant pas changé de versant				Ayant changé de versant			
	A	B	C	Total	A	B	C	Total
FPE	0,2	1,5	2,5	0,8	25,1	7,3	7,9	15,4
FPT	0,5	1,9	0,8	0,9	7,2	16,6	17,0	13,8
FPH	0,1	0,9	0,9	0,7	1,1	30,5	3,4	9,8
Total	0,2	1,5	1,0	0,8	10,2	19,6	11,2	12,8

Sources : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Champ : Agents fonctionnaires civils de l'ensemble de la fonction publique présents dans un emploi principal final en 2014 et en 2015. Les agents dont la catégorie hiérarchique est inconnue et les agents de catégorie A+ en 2014 ne sont pas inclus.

Lecture : 0,8 % des agents fonctionnaires civils présents dans la FPE en 2014 et en 2015 ont changé de catégorie hiérarchique en 2015. Parmi les agents fonctionnaires civils de catégorie B présents dans la FPE en 2014 et dans un autre versant en 2015, 7,3 % ont connu un changement de catégorie hiérarchique en 2015.

Au 31 décembre 2015, parmi les fonctionnaires civils des ministères, 8,4 % n'exercent pas leur activité dans leur administration ou corps d'origine après 8,3 % fin 2014.

L'Agriculture (39 %), l'Écologie (37 %), les ministères sociaux et le ministère des Affaires étrangères (27 %) sont les ministères qui ont la part de leur effectif en situation de mobilité statutaire la plus importante.

Comme en 2014, la position de mobilité la plus utilisée est le détachement (41,4 %). En 2015, elle concerne 46 438 agents, dont près de 9 agents sur 10 en détachement externe. Sa part est cependant en diminution par rapport à 2014 (43,0 %) et 2013 (44,9 %).

La deuxième position de mobilité la plus fréquente est la disponibilité (32,7 %). Les agents entrent en disponibilité majoritairement pour convenance personnelle (52,8 %). Peu nombreux sont ceux à choisir une disponibilité pour faire des études et de la recherche (2,9 %) ou pour créer une entreprise (1,2 %). Ces proportions restent les mêmes par rapport aux deux années précédentes.

Définitions

Les **positions statutaires** recouvrent plusieurs cas : l'activité, comprenant la mise à disposition et l'affectation régie par le décret n° 2008-370, le détachement, la position hors cadres et la disponibilité. Ces modalités permettent aux agents de l'État d'effectuer, par exemple, des mobilités vers d'autres corps de la fonction publique, vers le privé, etc., tout en restant titulaires dans le corps dans lequel ils ont été recrutés. Tout fonctionnaire de l'État est placé notamment dans l'une des positions suivantes : 1/ activité (à temps complet ou à temps partiel), 2/ détachement, 3/ position hors cadres, 4/ disponibilité outre l'accomplissement du service national et le congé parental.

Chaque corps est géré et recense ses agents titulaires, qu'ils soient en emploi public ou non, selon les différentes positions statutaires :

L'activité (à temps complet ou temps partiel) est la position ordinaire de l'agent qui, titulaire d'un grade, exerce effectivement les fonctions de l'un des emplois correspondants à ce grade dans leur service où il a vocation à exercer.

La mise à disposition (MAD) est la situation du fonctionnaire qui demeure dans son corps d'origine, est réputé occuper son emploi, continue à percevoir la rémunération correspondante, mais qui exerce ses fonctions hors du service où il a vocation à servir. L'administration d'accueil rembourse les rémunérations du fonctionnaire à l'administration d'origine.

La part de la « position normale d'activité » (PNA) continue d'augmenter avec 21,7 % des agents en position de mobilité en 2015 (après 20,1 % en 2013 et 21,4 % en 2014). Parmi eux, 75,4 % sont affectés sur un poste dans un établissement public sous tutelle du ministère d'origine, alors que 21,6 % sont en poste dans un autre ministère et 2,9 % dans un établissement public sous tutelle d'un autre ministère.

Les mises à disposition représentent 3,5 % des agents en position de mobilité (soit 3 891 agents). Cette part est stable (3,7 % en 2013 et 3,5 % en 2014). La majorité (64,0 %) reste au sein de la fonction publique (52,7 % dans la FPE et 10,9 % dans la FPT et leurs établissements publics et 0,5 % dans un organisme de la FPH), 30,8 % dans des organismes autres contribuant à la mise en œuvre de politiques publiques et 5,2 % à l'étranger.

Les fonctionnaires civils hors cadres sont placés pour 31,3 % auprès d'une entreprise publique en 2015, soit plus souvent qu'en 2014, et 3,8 % auprès d'un organisme international. Les deux tiers restants sont en poste au sein de la fonction publique française.

Les **agents affectés dans la situation dite de position normale d'activité (PNA)** sont dans la même situation que ceux en MAD, mais leur rémunération ne fait pas l'objet d'un remboursement (décret n° 2008-370 du 18 avril 2008). Un fonctionnaire en détachement est placé hors de son corps d'origine ; **il continue toutefois** à jouir des droits à l'avancement et à la retraite attachés à ce corps. Pour être en position **hors cadres**, un fonctionnaire doit remplir les mêmes conditions que pour être détaché, ainsi qu'une condition de durée de service (quinze ans minimum). À la différence du détachement, il ne bénéficie plus des droits à l'avancement et à la retraite de son ancien corps ; il est soumis au régime d'avancement et de retraite régissant ses nouvelles activités.

La disponibilité est la position de l'agent placé hors de son administration ou service d'origine. Le fonctionnaire cesse de bénéficier, dans cette position, de ses droits à l'avancement et à la retraite.

Sources et champs

Les **positions statutaires** sont évaluées dans la **fonction publique de l'État** à partir des données de l'enquête Transparence de l'emploi et mobilité statutaire dans la fonction publique de l'État (TEMS).

Elle fournit des informations sur les agents n'exerçant pas leur activité dans leur administration d'origine (effectif, répartition par catégorie hiérarchique, par sexe, par âge, par durée dans les différentes positions, etc.).

Figure 4.8-1 : Position statutaire des fonctionnaires civils au 31 décembre

	Répartition des agents titulaires civils ministériels selon leur position statutaire ⁽¹⁾ (en %)			Répartition des agents fonctionnaires civils ministériels en dehors de leur administration d'origine selon leur position statutaire ⁽¹⁾ (en %)		
	2013	2014	2015	2013	2014	2015
Activité	93,8	93,7	93,7			
<i>dont Mise à disposition (MAD)</i>	0,3	0,3	0,3	3,7	3,5	3,5
<i>dont Position normale d'activité (PNA)⁽²⁾</i>	1,6	1,8	1,8	20,1	21,4	21,7
<i>dont Position normale d'activité (PNA) hors Éducation nationale</i>	3,8	4,2	4,3	37,3	39,8	40,1
Mobilités statutaires						
<i>Détachement</i>	3,7	3,6	3,5	44,9	43,0	41,4
<i>Disponibilité</i>	2,5	2,6	2,8	30,9	31,4	32,7
<i>Hors cadres</i>	0,0	0,1	0,1	0,5	0,7	0,6
Ensemble des agents en dehors de leur administration d'origine	8,1	8,3	8,4	100,0	100,0	100,0
Nombre d'agents en dehors de leur administration d'origine⁽¹⁾				107 079	109 872	112 045

Source : Enquêtes annuelles Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

(1) Résultats partiels : les résultats ne sont pas connus en 2013 pour le ministère de la Culture et pour la Direction des services administratifs et financiers des services du Premier ministre (DSAF) ; depuis 2014, les chiffres pour le ministère de la Culture sont estimés.

(2) L'affectation en position normale d'activité (PNA) a été instaurée par le décret n° 2008-370 du 18 avril 2008, et mise en œuvre par la circulaire n° 2179 du 28 janvier 2009.

Note : Les données sur le congé parental issues de l'enquête TEMS, figurent dans la fiche thématique n° 8-3.

Figure 4.8-2 : Répartition du nombre de fonctionnaires civils en position de mobilité statutaire par ministère d'origine au 31 décembre 2015⁽¹⁾

	Effectif des titulaires civils en mobilité	Effectif total des titulaires civils	Part des agents en mobilité (%)	Évolution en points 2015/2014	Activité hors de son administration		Affectation hors de son corps		
					MAD	PNA	Détachement	Disponibilité	Hors cadres
Affaires étrangères et européennes	765	2 886	26,5	0,6	100	145	292	227	1
Alimentation, Agriculture et Pêche	9 366	23 823	39,3	0,3	235	5 914	2 488	725	4
Culture et Communication ⁽¹⁾⁽²⁾	1 472	9 644	15,3	-	411	10	708	343	0
Défense	6 166	34 639	17,8	0,0	62	3 241	1 444	1 141	278
Économie, Finances et Industrie	8 133	140 408	5,8	0,4	818	925	3 642	2 558	190
Ministère de l'enseignement	55 338	807 937	6,8	0,1	716	1 610	26 765	26 171	76
Écologie, Énergie, Développement durable et Mer	17 468	47 203	37,0	-1,3	250	10 565	5 141	1 386	126
Intérieur et Collectivités territoriales	4 973	166 902	3,0	0,0	413	157	2 087	2 306	10
Justice et Libertés	2 800	73 439	3,8	0,7	272	5	1 429	1 094	0
Ministères sociaux	4 919	18 555	26,5	1,0	581	1 753	2 011	557	17
Services du Premier ministre	645	7 258	8,9	0,5	33	28	431	145	8
Ensemble	112 045	1 332 694	8,4	0,1	3 891	24 353	46 438	36 653	710
Part de l'ensemble des titulaires civils de l'État dans les différentes positions statutaires (en %)	100,0				3,5	21,7	41,4	32,7	0,6

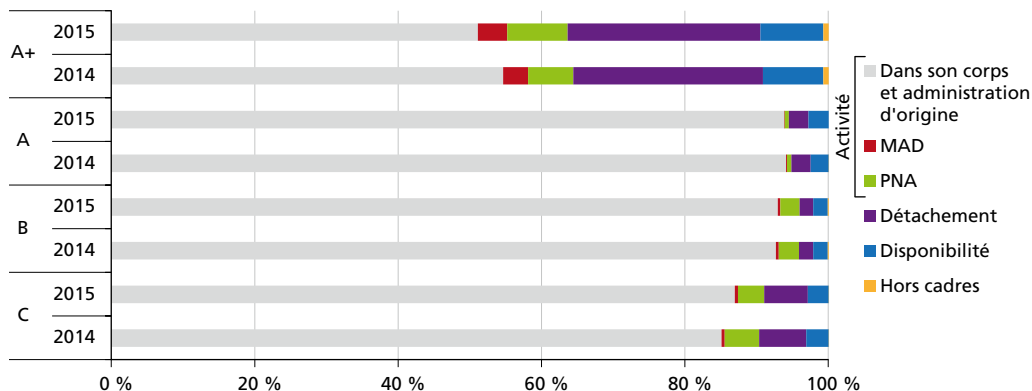
Source : Enquêtes annuelles Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

(1) Les données du ministère de la Culture sont estimées.

(2) Les données 2015 du ministère de la Culture ne sont pas comparables aux années précédentes. Le calcul de l'évolution 2015/2014 n'est donc pas pertinent pour ce ministère.

Cette rupture de série n'est cependant pas d'importance à impacter les résultats d'ensemble.

Figure 4.8-3 : Répartition des fonctionnaires de l'État au regard de leur position de mobilité par catégorie hiérarchique au 31 décembre



Source : Enquêtes annuelles Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Lecture : En 2015, 26,9 % des fonctionnaires civils de catégorie A+ sont en détachement contre 2,7 % des A, 2 % des B et 6,1 % des C.

 **Figure 4.8-4 : Répartition par catégorie hiérarchique des fonctionnaires civils des ministères en poste en dehors de leur administration ou de leur corps d'origine [en %]**


		2013 ⁽¹⁾	2014	2015
Mise à disposition	A+	24,7	23,7	28,4
	A	26,2	29,0	28,8
	B	25,0	25,0	21,8
	C	24,1	22,2	21,1
Position normale d'activité ⁽²⁾	A+	6,0	6,9	9,2
	A	19,6	23,5	23,1
	B	35,2	30,7	31,5
	C	39,2	28,9	36,1
Détachement	A+	14,6	14,5	15,4
	A	46,5	48,0	49,1
	B	10,3	10,6	10,4
	C	28,7	26,9	25,0
Disponibilité	A+	6,5	6,3	6,4
	A	59,7	61,4	64,6
	B	15,6	15,1	14,1
	C	18,2	17,2	14,9
Hors cadres	A+	38,1	25,4	24,6
	A	32,3	29,5	29,9
	B	18,9	33,9	33,9
	C	10,8	11,2	11,5

Source : Enquêtes annuelles Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Lecture : Au 31 décembre 2015, 49,1 % des fonctionnaires en détachement appartenaient à la catégorie A.

(1) Résultats partiels : les résultats ne sont pas connus en 2013 pour le ministère de la Culture et pour la direction des services administratifs et financiers des services du Premier ministre (DSAF).

(2) À partir de 2013, les modalités de décompte des agents en PNA ont fait l'objet d'une refonte au ministère de l'Éducation nationale. Les statistiques sur les PNA ne sont donc pas comparables entre 2012 et 2013.

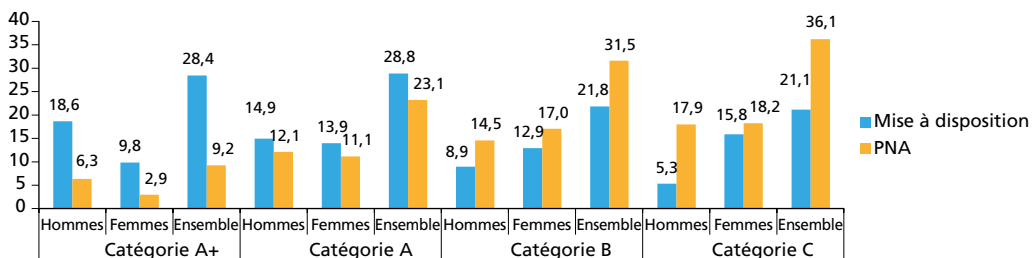
 **Figure 4.8-5 : Répartition du nombre de fonctionnaires civils en position de mobilité statutaire selon la destination au 31 décembre**
[en %]

Destination		Détachement	Mise à disposition	Position normale d'activité	Disponibilité	Hors cadres	Ensemble
Interne au ministère	2014	14,0					6,0
	2015	15,2					6,3
Après de la FPE, FPT et leurs établissements publics, sur emploi conduisant à pension, ou organisme de la FPH	2014	50,8	53,8	100,0		66,2	45,6
	2015	49,0	64,0	100,0		63,7	44,8
Organismes contribuant à la mise en œuvre d'une politique de l'État, des collectivités territoriales ou de leurs établissements publics administratifs	2014		40,1				1,4
	2015		30,8				1,1
Détachement pour exercer les fonctions de membres du gouvernement ou une fonction publique élective lorsque cette fonction comporte des obligations empêchant d'assurer normalement l'exercice de la fonction	2014	0,4					0,2
	2015	0,4					0,2
Détachement sur emploi public sans pension (sur contrat)	2014	8,4					3,6
	2015	8,3					3,5
Détachement dans le secteur privé et disponibilité pour créer une entreprise	2014	2,8			1,3		1,6
	2015	3,2			1,2		1,7
Disponibilité pour convenance personnelle	2014				53,1		16,7
	2015				52,8		17,3
Détachement à l'étranger, MAD dans une organisation intergouvernementale et hors cadres auprès d'un organisme international	2014	23,1	6,1			3,9	10,2
	2015	23,4	5,2			3,8	10,0
Disponibilité d'office (pour raison de santé)	2014				2,2		0,7
	2015				2,2		0,7
Disponibilité pour études et recherche	2014				3,1		1,0
	2015				2,9		0,9
Disponibilité de droit	2014				40,3		12,7
	2015				10,9		13,4
Hors cadres auprès d'un groupement d'intérêt public	2014					0,9	0,0
	2015					0,4	0,0
Hors cadres auprès d'une entreprise publique	2014					29,0	0,2
	2015					31,3	0,2
Destination inconnue	2014	0,5					0,2
	2015	0,5					0,2
Total		100	100	100	100	100	100

Source : Enquêtes annuelles Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Figure 4.8-6 : Répartition des agents fonctionnaires civils des ministères mis à disposition et en PNA selon le sexe et la catégorie hiérarchique au 31 décembre 2015

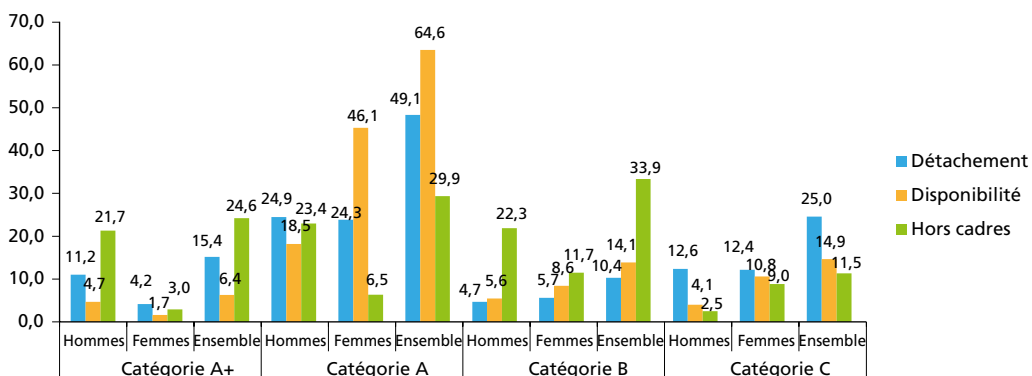
[en %]



Source : Enquêtes annuelles Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

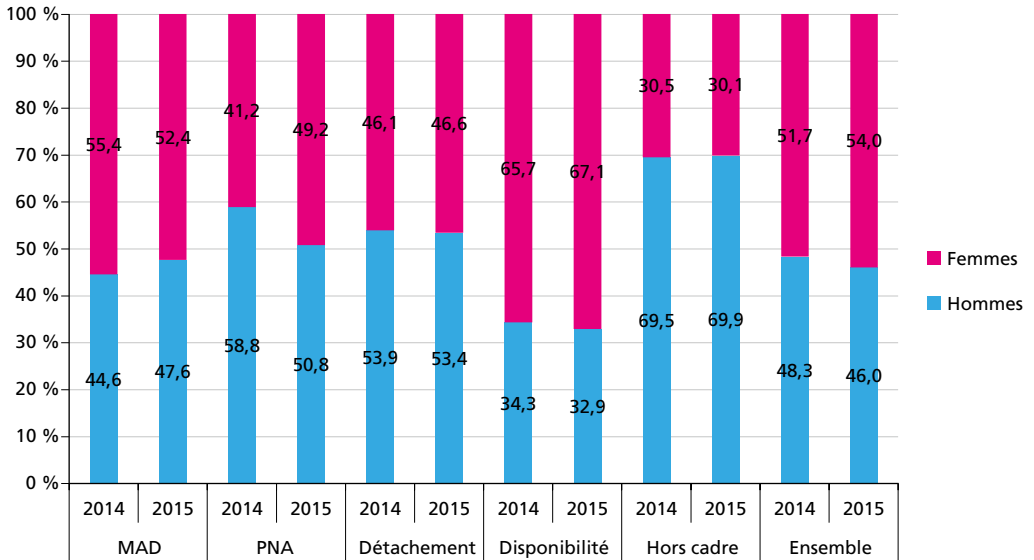
Figure 4.8-7 : Répartition des agents fonctionnaires civils des ministères en position de détachement, de disponibilité et hors cadres selon le sexe et la catégorie hiérarchique au 31 décembre 2015

[en %]



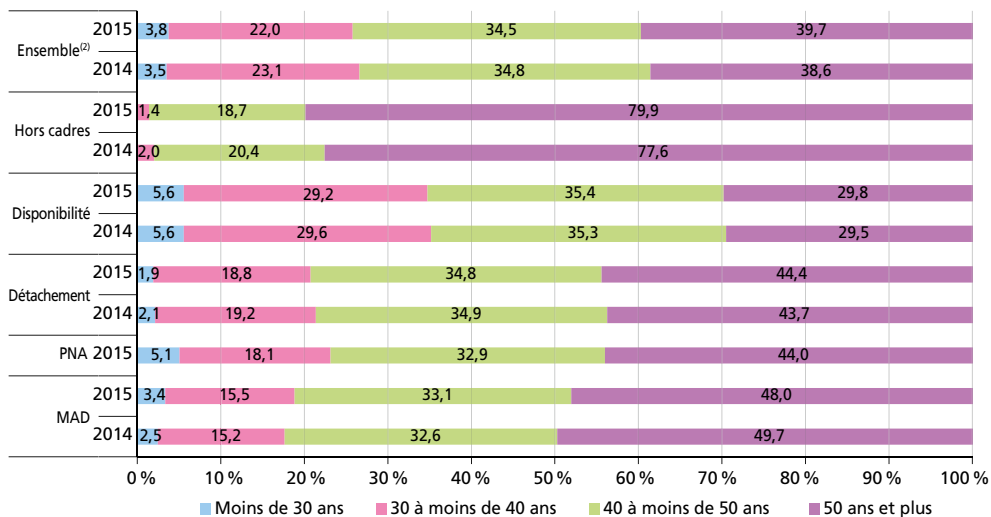
Source : Enquêtes annuelles Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Figure 4.8-8 : Répartition par sexe des fonctionnaires civils en position de mobilité au 31 décembre



Source : Enquêtes annuelles Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Figure 4.8-9 : Répartition des fonctionnaires civils se trouvant dans une position de mobilité selon l'âge au 31 décembre⁽¹⁾



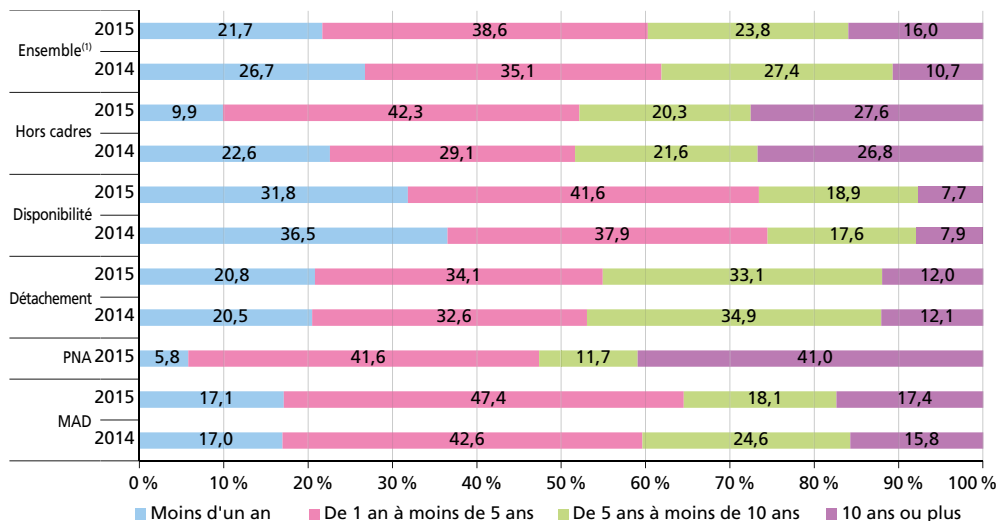
Source : Enquêtes annuelles Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Lecture : En 2015, 29,8 % des fonctionnaires civils en disponibilité ont 50 ans ou plus.

(1) Les statistiques sur les PNA ne sont collectées que depuis 2015. En 2015, la ventilation par âges est inconnue pour 4 937 agents en PNA, soit 20,3% du total.

(2) Ensemble : hors PNA en 2014.

Figure 4.8-10 : Répartition des fonctionnaires civils se trouvant dans une position de mobilité selon la durée au 31 décembre



Source : Enquêtes annuelles Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.

Lecture : En 2015, 12 % des fonctionnaires civils en détachement le sont depuis 10 ans ou plus.

(1) Ensemble : hors PNA en 2014.

Figure 4.8-11 : Effectifs des agents en dehors de leur administration ou de leur corps d'origine[*] dans la fonction publique territoriale par sexe au 31 décembre 2011 et 2013⁽¹⁾

	2011		2013	
	Total	% femmes	Total	% femmes
En disponibilité⁽²⁾	39 059	67,4	43 172	68,1
- Hors ceux mis en disponibilité d'office ou bénéficiaires d'un congé équivalent pour les contractuels (article 72)	35 457	67,8	39 135	68,6
- dont disponibilité de droit	10 456	78,5	9 449	83,2
- En disponibilité d'office ou bénéficiaires d'un congé équivalent	3 601	62,7	4 037	63,9
En position hors cadres (article 70)⁽³⁾	115	46,3	153	53,6
En congé spécial (article 99)⁽³⁾	338	47,9	277	59,2
Autres positions particulières⁽³⁾	2 845	66,6	-	-
Détachés dans une autre structure (article 64)⁽³⁾	11 272	62,6	11 125	60
. Fonction publique de l'État	3 762	66,2	3 859	61,7
. Fonction publique hospitalière	1 312	84,4	1 134	86,5
. Autre collectivité	3 257	63,2	3 560	60,7
. Fonction publique d'un État de l'Union européenne	25	54,9	-	-
. Autres structures	2 918	47,4	2 572	44,9
Mis à disposition dans une autre structure (article 61)⁽²⁾	13 214	63,6	14 000	61,6
dont mis à disposition dans une organisation syndicale	634	52,7	448	51,1
Total	66 843	65,7	68 727	65,8

Source : DGCL-CNFPT, Synthèse nationale des rapports aux CTP sur l'état des collectivités territoriales.

(*) Aux fins de comparabilité avec la FPE, ne sont présentées ici que les mobilités statutaires « sortantes ».

Note : Ces données ne sont que des estimations provenant de l'exploitation des « bilans sociaux » et ne peuvent pas être considérées comme exactes à l'unité près.

(1) Enquête biennale, les prochains résultats concerneront l'année 2015. Chiffres 2013 actualisés par la DGCL.

(2) Fonctionnaires et contractuels.

(3) Fonctionnaires uniquement.